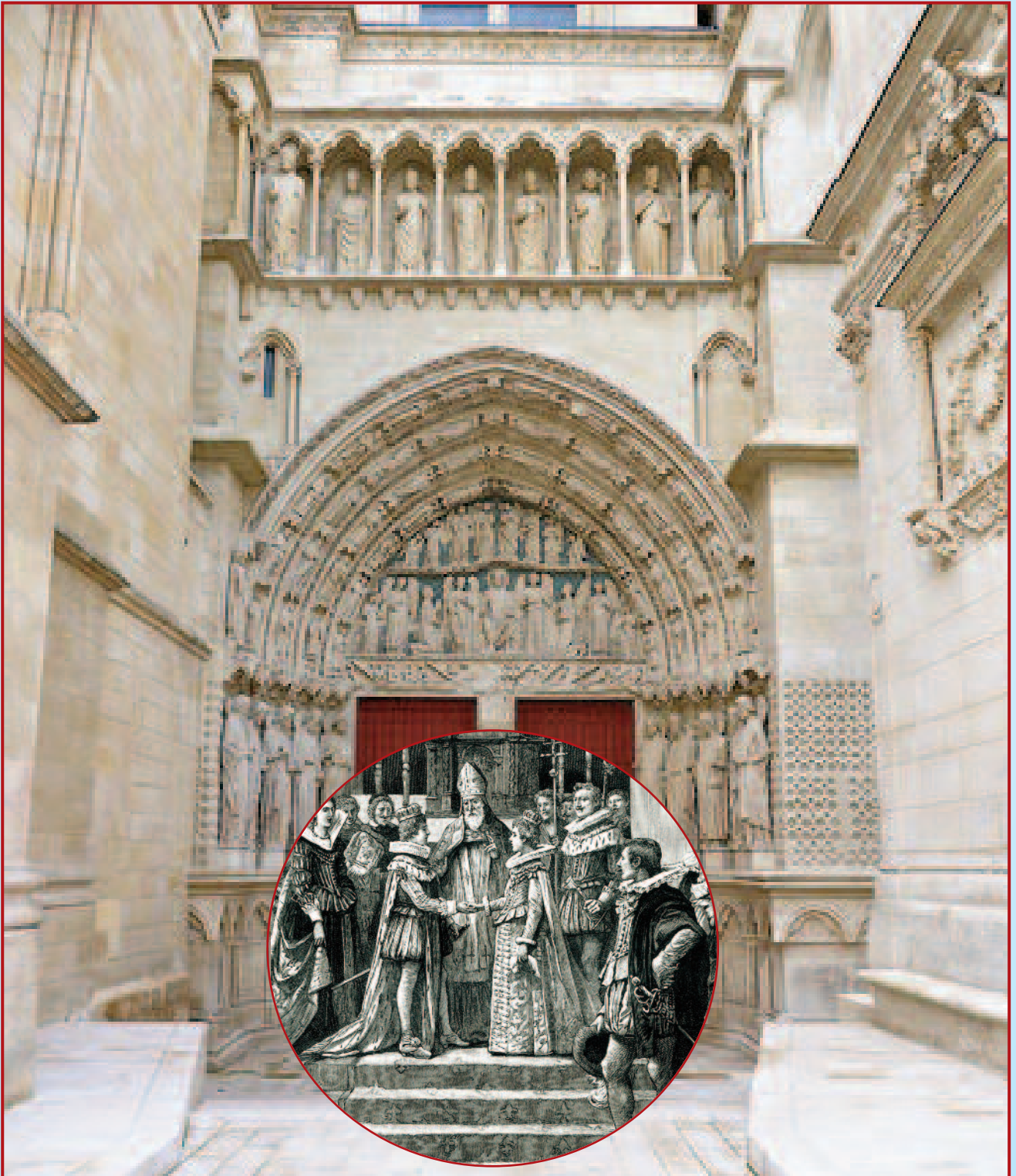




Amitiés Généalogiques Bordelaises



ANNÉE 2015 - N° 113 - MOIS DE DÉCEMBRE - ISSN 2108 - 3738





CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président : **Alain DUPOUY**

Vice-Président : **Claude CHARBONNIER**

Secrétaire : **Françoise CHARBONNIER**

Secrétaire adjointe : **Martine CAUBIT**

Trésorière : **Valéria PION**

MEMBRES

Éric DUBOIS

Annie ECLINA

Yvon GUITTARD

Régine LABADIE

Philippe SAVIGNAC

COMITÉ DE RÉDACTION

DU BULLETIN

Tous les membres
du Conseil d'administration

COTISATIONS

Du 1^{er} octobre 2015
au 31 décembre 2016

Bulletins par courrier mail :

Membre : 25 €
Couple : 35 €

Bulletins par courrier postal :

Membre : 32 €
Couple : 42 €

Membre bienfaiteur :

A partir de 48 €

Prix de vente du bulletin :

A l'unité : 6 €

CHÈQUES A L'ORDRE DE :

TRÉSORIER DES A.G.B.

En page de couverture

*la Porte royale de la cathédrale Saint-André, à Bordeaux
avec en médaillon le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Siège social :

2, rue Sicard, 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05.56.44.81.99

*Pour tout courrier épistolaire
merci de joindre une enveloppe timbrée
pour la réponse*

Courriel : agb-bordeaux@orange.fr

Site : www.genealogie-gironde.org

NOS ACTIVITÉS ET LEURS RESPONSABLES

Permanences :

*Tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures
au siège, 2, rue Sicard
Initiation sur rendez-vous*

Travaux informatiques :

Philippe SAVIGNAC

Éric DUBOIS

Tous les jeudis, de 9 heures à 12 heures

Lecture de textes anciens :

Yvon GUITTARD

*Les 2^e et 4^e mardis de chaque mois
de 14 h 30 à 16 h 30
au siège 2, rue Sicard
(excepté en période estivale)*

Bibliothèque :

Alain DUPOUY

Questions-réponses :

Martine CAUBIT

Secrétariat :

Françoise CHARBONNIER

*Les mardis et jeudis, de 9 h 30 à 12 heures
et de 14 heures à 17 heures*

Antenne de Saint-Loubès :

Valéria PION

*Le 1^{er} mardi de chaque mois
à partir de 20 heures
à la mairie de Saint-Loubès
(Excepté les mois de juillet et août)*

Association loi 1901, fondée en 1983 déclarée le 29 juillet 1983

N° Siret 391 537 073 00028

N° CNIL 364184

Dépôt légal à parution ISSN 2108-3738

3 bulletins annuels tirés à 300 exemplaires

Imprimeur : **Aquitaine Impression Service**

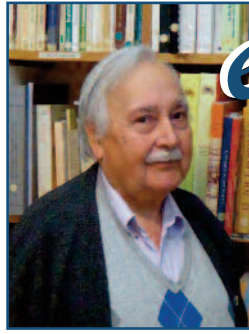
50, avenue Marcel-Dassault

33706 Mérignac Cedex

Association affiliée à la :

- *Fédération française de généalogie*
- *Union généalogique Aquitaine-Pyrénées*

La consultation de nos documents en salle de lecture de nos locaux est strictement réservée aux seuls adhérents des Amitiés Généalogiques Bordelaises.



Éditorial

Chers amis généalogistes

*Peut-être serez-vous surpris de la nouvelle présentation du contenu de ce bulletin. Nous devons cette transformation à notre nouveau metteur en pages que nous remercions vivement, **Christian Baillou**, fidèle adhérent, qui succède à **Philippe Savignac** qui, pour des motifs personnels, tout en restant adhérent attentif à l'Association, passe progressivement la main; il sera en son temps chaleureusement félicité pour son riche travail.*

Fidèles à notre vocation, nous profitons d'anniversaires de la Grande Histoire pour faire la relation avec Bordeaux et le département : le mariage de LOUIS XIII, il y a quatre siècles, et les Girondins ayant laissé la vie sur le champ de bataille d'Austerlitz il y a 210 ans méritaient de figurer dans ces pages.

Nous voici très proche des fêtes de fin d'année, aussi, par le biais de ce bulletin, les membres du bureau se joignent à moi pour que cette nouvelle année vous apporte mille joies et satisfactions en famille.

Que l'An Nouveau qui pointe à l'horizon soit une année pleine de bonheur et de réussite personnelle ainsi que de fructueuses recherches.

Bien amicalement à toutes et tous.

Le président, Alain Dupouy

SOMMAIRE

- 2 Les A.G.B. se présentent à vous
- 3 L'Éditorial du Président
Sommaire
- 4 Les Girondins établis à Saint-Domingue
au XVIII^e siècle
- 9 Il y a 210 ans, le 2 décembre 1805 :
Austerlitz
- 12 1685-1686 : La révocation
de l'Édit de Nantes
- 18 Lorsque l'officiant est cousin du marié
- 20 Contrat de mariage
de Bernard Golfe et Jacquette Pelleau
- 24 Mariage du 5 novembre 1914
- 25 Transcription des pages 20 à 24
- 26 Questions/Réponses
Nos bénévoles cherchent pour vous...
- 31 Réponses aux questions parues
dans les bulletins précédents
- 32 Publicité généalogique 2016

Généalogie et poésie

*Gens d'ici et d'ailleurs, de partout follement
En recherche d'ancêtre en les plus lointains temps
Ne vous découragez, c'est aventure belle
En découvrant soudain traces exceptionnelles.
Ainsi serez surpris d'apprendre tout à coup
La vie de cet ancêtre hindou ou andalou !...
Oh direz-vous soudain, «quelle histoire irréaliste !»
Grand homme ou pas du tout, même histoire moins belle :
Ici, on dit toujours qu'en familles, partout
Et le saint, le voyou, se trouvent à tout coup.*

Jean



Le Cercle généalogique de Saintonge

avec la participation du
Cercle généalogique
du Sud-Saintonge organise les

Journées régionales de généalogie

21 et 22 mai 2016

Parc des Expositions Mendès-France
SAINTES

Correspondance :

cgsaintonge17@sfr.fr - Tél. 05.46.93.96.72

Tout a commencé en septembre 2005 aux Archives départementales de la Gironde, alors situées encore impasse Poyenne.

Je découvrais un acte notarié manuscrit intitulé « **Prise de possession** » où mon ancêtre **Jeanne Javelot**, épouse de **Pierre**

Les Girondins établis à Saint-Domingue au XVIII^e siècle

Marias, agissait au nom de ses deux beaux-frères « habitants du **Cap Tiburon**, isle et cote de

Saint-Domingue ». (Réf. : *Archives notariales de M^e Peychaud, notaire à Bourg, cote 3 E 25304, - original - annexe 1*).

Pour reconstituer la vie des deux frères Marias, je me suis heurtée à de nombreuses difficultés. Un véritable parcours du combattant car les archives et les actes d'état civil ont été dispersés.

La guerre d'indépendance a été la cause de la destruction de certaines archives. Les colons d'origine française ont fui l'île et ont émigré vers les Etats-Unis, Cuba ou la Jamaïque où certains actes de NMD sont encore conservés sur place. Plusieurs d'entre eux sont rentrés en France au début du XIX^e siècle lorsque le gouvernement a décidé de verser des indemnités à ceux qui avaient dû s'expatrier et dont les biens avaient été détruits ou confisqués, la présence sur le sol français étant nécessaire au paiement des indemnités.

La cause n'est pas désespérée mais il faut donc chercher un peu partout. Différentes pistes existent qui permettent de reconstituer par fragments les événements de

l'existence de nos ancêtres. Cela demande patience et ténacité.

Souhaitant aider les adhérents qui se lanceraient dans l'aventure et leur éviter tous mes tâtonnements, j'ai pensé être utile en indiquant les différentes sources qui m'ont permis de retrouver une grande partie de la vie de la famille **Marias** et collatéraux entre la Gironde, Saint-Domingue et au-delà.

Les cartes

Pour pouvoir situer les paroisses aux noms si poétiques où ont vécu vos ancêtres, il est nécessaire de posséder une carte ancienne de l'île. L'I.G.N. n'en a aucune. Jusqu'à une époque récente seul le S.H.D. (Service historique de la défense) possédait les cartes anciennes des îles françaises dans les archives de la Marine.

C'est donc au Château de Vincennes où réside le S.H.D. que j'ai pu photographier la carte qui m'a permis de découvrir le **Cap Tiburon**, au sud-ouest de l'île où vécurent les frères Marias.

Jusqu'alors le dictionnaire ne m'avait appris que le tiburon était le nom espagnol du requin mais ne m'avait pas donné de précision géographique d'un lieu où, peut-être, pullulaient des tiburones dans ses eaux !

Depuis, les cartes anciennes de tous ordres sont en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale GALLICA :

http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/bibliotheques_numeriques_gallica/a.gallica_bibliotheque_numerique_bnf.html

Sur la page d'accueil, cliquer sur l'onglet cartes. Il suffit ensuite en tapant Saint-Domingue sur cette nouvelle fenêtre pour avoir une liste de cartes assez impressionnante de l'île (294 résultats).

Personnellement ma préférence va à celle dressée par **J.-B. Poirson**, en 1803, la plus complète et au graphisme très précis qui reprenait en les augmentant des cartes du XVIII^e siècle. L'avantage du site GALLICA c'est qu'il permet d'agrandir la carte et de n'en imprimer qu'une zone.

*Ci-contre, carte de la zone du **Cap Tiburon**, en annexe III.*

Michèle COLLET
Adhérente 1588

Suite
à des recherches personnelles, voici quelques renseignements et différentes adresses pouvant faciliter des recherches sur les descendants girondins établis à Saint-Domingue



Départ vers Saint-Domingue et retour

Première difficulté : Si la majorité des colons girondins se sont embarqués à Bordeaux, certains sont partis de La Rochelle ou même de Nantes.

Pour connaître le port et/ou la date d'embarquement, la liste alphabétique des voyageurs se trouve sur le site :

<http://immigrants.byu.edu/search>

Vous pouvez choisir la langue de la fenêtre. Mais attention, les informations sont souvent incomplètes, la date manque ou seule l'année est indiquée. Si vous n'avez pas de réponse, pensez aux différentes variantes orthographiques du nom. Exemple pour **Marias** voir **Mariasse**, et pour **Broca** voir **Broqua**.

Autre difficulté : Une fois arrivés à Saint-Domingue, les colons modifiaient ou changeaient leurs noms ou bien y ajoutaient un surnom. Les **Rouault** de Tréguel sont devenus **De Rouaud** en un ou deux mots; **Louis Marias** a ajouté **Lapierrère** du nom d'un lieu-dit de l'île faisant peut-être partie de ses domaines, et son frère Jean-Louis était déjà appelé **Marias-Lamotte** (patronyme de sa grand-mère maternelle) au moment de son embarquement à Bordeaux, sans doute pour se différencier de son frère dont il portait le même prénom.

A Bordeaux embarquement vers Saint-Domingue

Sur GAEL, onglet « Amirauté de Guyenne » sur la page d'accueil, mais il vaut mieux connaître une date approximative.

A Nantes, La Rochelle, Rochefort embarquement vers Saint-Domingue

Au CARAN (Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales), à Paris, rue des Quatre-Fils, sous forme de microfilms, en sous-série F5, en salle des microfilms, au 3^e étage, en libre consultation.

Retour des Antilles vers la France

Au CARAN, en sous-série F5, en salle des microfilms, au 3^e étage.

Pour tous les embarquements et débarquements des ports ou vers les ports français, la sous-série F5 au CARAN présente un avantage certain : il s'agit du rôle des navires d'où dates exactes d'embarquements ou débarquements et liste des passagers avec leur âge et pour les membres d'une même famille les liens de parenté.

Actes d'état civil à Saint-Domingue

ANOM (Archives nationales d'Outre-Mer), à Aix-en-Provence, pour les originaux et actes numérisés en ligne sur le site IREL, mais il est fragmentaire, toutes les communes n'ayant pas été numérisées; il vient récemment d'être enrichi. Ce site utilise JAVA dans sa dernière version qui est incompatible avec Google Chrome. Il faut donc choisir un autre navigateur (Internet Explorer, Safari ou Mozilla-Firefox).

Les répertoires alphabétiques par commune très pratiques pour trouver les noms cités par année suivis de B, M ou S et du numéro du folio du registre paroissial n'ont pas été numérisés et se trouvent donc au complet sous forme de microfilms au CARAN (5 Mi 20 à 27). Je n'ai trouvé sur le site nouvellement enrichi que le répertoire des Anses. Chaque microfilm du CARAN regroupe plusieurs communes.

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=SAINT-DOMINGUE>

Lors du déménagement des Archives d'Outre-Mer vers Aix-en-Provence en 1966, la direction des Archives nationales fit réaliser des microfilms de l'état civil de Saint-Domingue.

Inutile donc de se rendre à Aix. Ces microfilms sont consultables au CARAN, à l'étage des microfilms. Vous y trouverez les communes qui ne sont pas encore en ligne. Les photos ne sont pas excellentes et la lecture en est souvent difficile.

Les microfilms sont la copie exacte de la collection des originaux se trouvant aux ANOM. Donc, pour **Cap Dame Marie**, aucune archive conservée avant 1780 à Paris comme à Aix.

Les microfilms doivent être demandés via les ordinateurs en salle de microfilms et supposent d'être inscrits par internet à la salle des inventaires virtuelle. Ils sont en effet classés dans une salle spéciale et ne sont pas en libre accès.

Comme signalé plus haut, seul le CARAN dispose pour l'instant de toutes les tables alphabétiques de l'état civil ancien de Saint-Domingue.

Actes d'état civil des réfugiés de Saint-Domingue

Les NMD des colons réfugiés hors de Saint-Domingue enregistrés dans les consulats de France ont été rapatriés aux Archives du Ministère des affaires étrangères à Nantes appelé

Saint-Domingue est une ancienne colonie française, située sur la partie occidentale de l'île d'Hispaniola, qui a existé de 1627 au 1^{er} janvier 1804, date à laquelle elle devint indépendante sous le nom de Haïti, après un conflit entre un corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte et les Noirs insurgés menés par Toussaint Louverture.

Le 17 avril 1825, sous la restauration, une ordonnance du roi Charles X de France reconnaît l'indépendance contre une « indemnité d'indépendance »...

... Le 3 juillet suivant, une escadre de 14 navires de guerre se présente devant **Port-au-Prince** et l'émissaire du roi, le capitaine de vaisseau **de Mackau**, se rend à terre pour informer le président **Boyer** de la décision du gouvernement français et le sommer, sous peine d'une déclaration de guerre et du blocus de tous les ports haïtiens, d'accepter les conditions de l'ordonnance qui outre le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs aux anciens colons comprend l'octroi de privilèges douaniers exclusifs au commerce français vit là l'occasion de faire accéder enfin son pays à la reconnaissance internationale, accepta l'ultimatum, ce qui lui fut vivement et longtemps reproché par la suite...

CADN (Centre des Archives diplomatiques de Nantes). Certains dossiers sont aussi consultables à **La Courneuve**, près de Paris. Vu la complexité de la répartition des fonds le site ADEL (Archives diplomatiques en ligne) est en cours de finalisation et permettra l'examen des différents fonds sur internet.

Certains événements, notamment des décès, n'ont pas été enregistrés dans les consulats. Des actes de baptême figurent dans les registres paroissiaux des églises. Des actes d'état civil des colons français, réfugiés aux Etats-Unis, sont encore conservés dans des universités américaines.

Voici quelques sites

Relevé des BMS, église catholique de Kingston (Jamaïque), pour les colons français réfugiés en Jamaïque :

https://familysearch.org/search/collection/list/?page=1®ion=CARIBBEAN_CENTRAL_AMERICA

Dans la liste, cliquer sur : *Jamaica, Church of England Parish Register Transcripts, 1664-1880*

«Jeremie papers» : l'Université de Floride, à Gainesville, conserve des minutes d'une trentaine de notaires ayant exercé à Jérémie (au nord-ouest de l'île) et dans sa région, dans les George A. Smathers Libraries.

C'est un joyeux bric-à-brac où l'on trouve pêle-mêle de nombreux affranchissements d'esclaves, un testament, des cessions de terrains, des photos et des cartes anciennes. En tout 145 documents. Il arrive qu'on y trouve son bonheur !

Ces documents ont tous été numérisés et peuvent être visionnés en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.library.ufl.edu/spec/manuscript/guides/jeremie.htm>

Sur la page d'accueil, cliquer sur la ligne «Online content», sur les mots : collections numérisées UF.

Autres sources

Les notaires

La collection complète des minutes originales se trouve à Aix-en-Provence, mais

une grande partie de celles-ci existe sous forme de microfilms au CARAN.

● Pour avoir la liste des notaires de Saint-Domingue conservés à Aix-en-Provence, classés alphabétiquement par paroisse, consulter au CARAN, en salle de lecture, le répertoire cote SOM/7, intitulé «Dépôt des papiers publics des colonies», Aix-en-Provence, Centre des archives d'Outre-Mer 2001, pp.247 à 262.

● L'inventaire des minutes microfilmées des notaires de Saint-Domingue et leur cote est à consulter au CARAN, classement par ordre alphabétique des notaires. Microfilms en libre consultation.

Ces minutes comportent très peu de contrats de mariage. Il s'agit surtout de ventes de terrains.

Le site Domingino

https://www.domingino.de/stdomin/colons_.s.html

Il s'agit du site initié par le professeur allemand **Oliver Gliech**. La liste alphabétique permettra de connaître s'il y a trace de vos ancêtres dans les dossiers d'indemnités. C'est son seul intérêt car le professeur fait payer la fiche éditée sur chaque nom sans que vous sachiez si son contenu vaut la peine (tarif : 18 € l'une).

Les renseignements recueillis par le docteur **Gliech** sont équivalents à ceux que vous obtiendrez gratuitement par les sources que je vous indique.

Les registres d'indemnités

Les colons français qui avaient leurs biens avec la création de Haïti purent constituer des dossiers afin d'être indemnisés.

Entre 1828 et 1834, la commission royale qui avait vérifié les demandes des propriétaires publia six volumes dans lesquels il était indiqué les noms et prénoms des propriétaires, de leurs ayants-droit s'ils étaient décédés, le nom, la paroisse, la localisation et l'activité de l'habitation ainsi que le montant des indemnités allouées.

L'original de ces registres est conservé aux ANOM, mais les copies intégrales, sous forme de microfilms, sont consultables à la **Bibliothèque nationale de France**, site Tolbiac, à Paris (Bibliothèque François-

Mitterrand) ce qui permet de reconstituer les familles (6 microfilms correspondant aux 6 volumes classés sous la cote SR 96).

Les dossiers constitués par les ayants droit encore plus intéressants parce qu'ils contiennent une foule de renseignements comme des copies d'actes d'état civil qui sont conservés aux Archives nationales, site de **Pierrefitte-sur-Seine**, cote F/12, « Commerce et industrie, sous série Secours aux réfugiés et colons spoliés ».

Une liste alphabétique des noms des colons ayant reçu des indemnités permet d'avoir le numéro du dossier : F/12/2740 à 2883 et F/12/7627 à 7632/1 (en annexe 2 l'exemple du début de cette liste - lettre A).

Cette liste dressée par **M^{me} Demeulenaere-Douyère** est en deux parties :

Tome I : lettres de A à K ;

Tome II : lettres de L à Y.

Ci-dessous les liens permettant de visualiser ces listes au format PDF sous Adobe Reader :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/f12-2740-a-k.pdf>

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/f12-2727-l-y.pdf>

La sous-série F/15 « Hospices et secours », numéros 3362 à 3426, indiquant le calcul des indemnités, est également une mine de renseignements (Située aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine).

Consulats

Dépôts divers sous forme de microfilms conservés au CARAN. Aucun acte d'état civil mais beaucoup de correspondance notamment de colons réfugiés aux Etats-Unis préparant leurs dossiers d'indemnités et faisant un descriptif des dommages subis (cotes 5 Mi 1429 à 1441, consulats de **Baltimore**,

Charleston, New York, Norfolk, Nouvelle-Orléans, Philadelphie et Santiago-de-Cuba).

Microfilms en libre consultation.

Les affiches américaines, gazettes en français, conservées par l'Université de Floride. *Journal de Saint-Domingue*, de 1766 à 1791. Il faut avoir la patience de feuilleter chaque numéro menseul car une rubrique type « carnet du jour » mentionne des mariages et décès survenus sur le sol américain, site :

<http://ufdc.ufl.edu/AA00000449/0002>

Bulletin du GHC (Généalogie et histoire de la Caraïbe), page d'accueil avec accès gratuit à la liste alphabétique de tous les noms cités dans les bulletins.

La liste indique en abrégé, à côté des noms, l'origine dans les Antilles. Attention : bien écrire caraïbe avec un seul point sur le «i» sinon avec le tréma le site ne s'ouvre pas. Ci-dessous le site :

<http://www.ghcaraibe.org/>

Accès payant aux bulletins via Geneanet sous forme d'achat de points.

Bernadette et Philippe Rossignol, qui animent l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe, possèdent une impressionnante base de données et m'ont renseigné bénévolement sur une de mes ancêtres. Grâce leur en soit rendue !

La liste

<http://listes.u-picardie.fr/www/info/ghcaraibe>

est un forum de discussion. Inscription gratuite. Si vous êtes bloqué dans une recherche ou souhaitez avoir des pistes, vous obtiendrez à coup sûr aide et conseil des internautes inscrits sur cette liste.

Grâce à ces différentes sources, j'ai pu reconstituer en grande partie l'histoire de huit familles de ma parentèle d'Aquitaine établies à Saint-Domingue.

... L'indemnité a un montant initial de 150 millions de francs sera réduit à 90 millions en 1838, soit approximativement le prix de la vente de la Louisiane aux Américains. Les autorités haïtiennes finissent de payer en 1886, soit au bout de 61 ans. Cette somme était destinée à dédommager les colons français pour leurs propriétés perdues. Mais seuls 11 000 des personnes indemnisées sur 25 000 sont d'anciens colons. Les autres sont des héritiers auxquels les banques françaises demandent le remboursement des prêts consentis à leurs parents pour l'achat de terres et d'esclaves. Ce sont finalement les banques les principales bénéficiaires.

ANNEXE II

F/12 - Secours aux réfugiés et colons spoliés (A - K)

A

ABBADIE, voir : L'ABBAYE (de)
ABBAYE (de l'), voir L'ABBAYE (de)
ABBAYE-QUENIOT (de l'), voir : L'ABBAYE-QUENIOT (de)
ABEILLE François Louis Honoré Barthélémy, colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
ABEILLE (Honoré Jean Adolphe) né à La Ciotat (Bouche-du-Rhône), ayant droit de colon de Saint-Domingue. F/12/2740 (dossier

ABEILLE Jean Antoine)
ABEILLE (Jean Antoine), né vers 1770, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), décédé le 27 août 1826, à Lausanne (Suisse), colon réfugié à Saint-Domingue. F/12/2740

ABEILLE (Jean Joseph André) né le 23 août 1756, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), colon réfugié de Saint-Domingue F/12/2740

ABEL (Jean Baptiste), né le 13 mars 1762, au Cap-Français (Saint-Domingue), décédé le 15 février

1834, à Paris. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740

ABNOUR, voir :

RICHARD d'ABNOUR

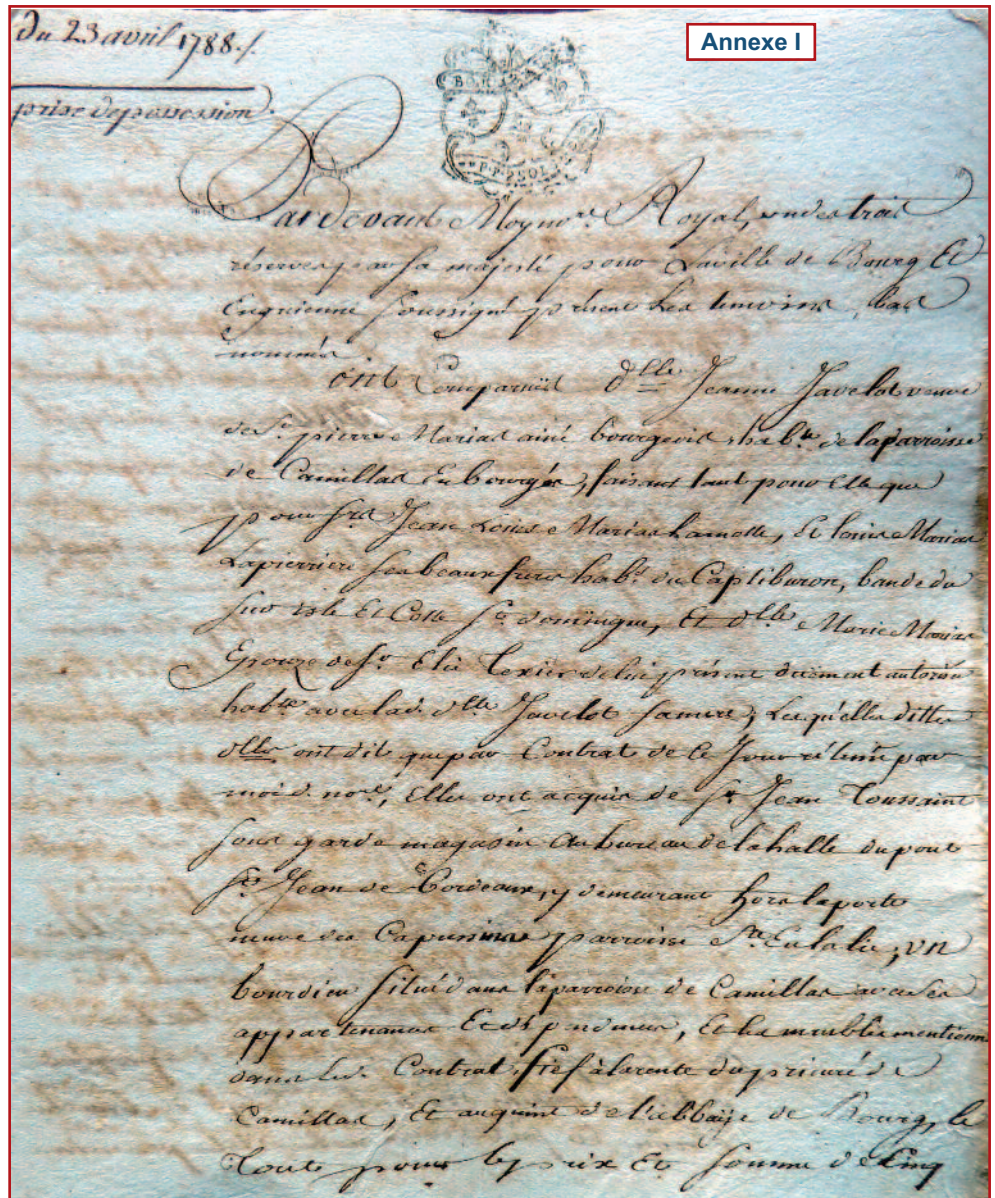
ABZAC (M^{me} d'), ayant droit de colon de Saint-Domingue. F/12/2821. Dossier

LAMENEUST de BOISJOUAN

ABZAC de LADOUZE, voir : LADOUZE

ACAVE (Eulalie), veuve MAYET-TISSOT, née vers 1765; décédée le 20 mars 1841. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740

(Suite Annexe II en page 8)



Transcription

En marge : du 23 avril 1788
Prise de possession

1. Par devant moy no(tai)^{re} Royal un des trois
2. réservés par Sa Majesté pour la ville de Bourg et
3. en Guienne soussigné, présents les témoins bas
4. nommés
5. ont comparus d(emois)^{elle} Jeanne JAVELOT veuve
6. de S(ieu)^r MARIAS aîné, bourgeois hab(itan)^t de la paroisse
7. de Camillas en Bourgeois¹, faisant tant pour elle que
8. pour S(ieu)^{rs} Jean Louis MARIAS LAMOTTE, et Louis MARIAS
9. LAPIERRIERE ses beaux-frères hab(itan)^s du Cap Tiburon, bande de
10. sud, isle et coste S(ain)^t Dominique, et d(emois)^{elle} Marie MARIAS
11. épouse de S(ieu)^r Elie TEXIER de lui présent dûement autorisée
12. hab(itan)^{te}, avec lad(it)^e d(emois)^{elle} JAVELOT sa mère; lesquelles dittes
13. d(emois)^{elles} ont dit que par contrat dece jour retenu par
14. moid(i)^t no(tai)^{re}, elles ont acquis de S(ieu)^r Jean TOUSSAINT
15. sous-garde magasin au bureau de la halle du pont
16. S(ain)^t Jean de Bordeaux, y demeurant hors la porte
17. neuve de Capussins, paroisse S(ain)^{te} Eulalie, un
18. bourdieu² située dans la paroisse de Camillas avec ses
19. appartenances et dépendances, et les meubles mentionné(s)
20. dans led(i)^t contrat fief à l'écoute du prieuré de
21. Camillas, et au quint de l'abbaye de Bourg, le
22. tout pour le prix et somme de cinq (...)

1. Camillac près Bourg
2. Bourdieu : unité d'exploitation agricole

ANNEXE II

(Suite de la page 7)

- ACAVE** (Perrine Sophie), veuve LABBÉ, née en septembre 1768, à Nantes (Loire-Atlantique), décédée le 7 mars 1750, à Paris. Ayant droit de colon de Saint-Domingue. Voir aussi LABBE (Benoît). F/12/2740
- ACCARETTE** (Renée d'), née en 1746, à (l'île Royale ?), décédée le 7 février 1847, à Bordeaux (Gironde). Colon réfugié au Canada. F/12/2740
- ACHE** ép. **OFFRY de LA METTRIE**. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ACHER**, voir : BAILOT d'ACHER
- ACHEUX** (Louis Victor d'). Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2776
- ACOSTA** (Bonne Marie Françoise d'), née en 1773, à Lorient (Morbihan). Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ACOSTA** (Céleste Marie d'), née le 3 septembre 1776, ou en 1779, à Lorient (Morbihan). Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740 et F/12/2776
- ACOSTA** (Françoise Etienne Thomasse d'), née en 1769, à Lorient (Morbihan). Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ACOSTA**, voir aussi DACOSTA
- ADAM** (Anne, Elisabeth), veuve BOURLON, puis DUMOUSTIER, née le 14 juillet 1783, à Saint-Domingue. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ADAM** (Françoise Elisabeth), voir OURSEL ORIGNY (Françoise Elisabeth), ép. ADAM
- ADAM** (Rose), veuve LA SALLE. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ADDE** (héritiers), ayants droit de colon de Saint-Domingue. F/12/2740
- ADELON** (Rose), veuve CAUSSAT née le 15 février 1779, à Saint-Domingue. Colon réfugié de Saint-Domingue. F/12/2740
- ADER**, né le 2 novembre 1771, à Rochefort (Charente-Maritime), ayant droit de colon du Canada. F/12/2740
- ADHÉMAR** (Camille Éléonore), veuve DELATTRE-DUFART

Pour la dynastie **Bonaparte** le second jour du douzième mois de l'année reste accolé au début du règne, tant pour celui de l'oncle (1804 et 1805) que pour celui du neveu (1851 et 1852).

La bataille d'**Austerlitz**, dont le nom seul d'Austerlitz évoquait pour l'enfant que j'étais le « port » d'arrivée à la capitale en chemin de fer après un voyage en compartiments avec couloir latéral permettant de se dégourdir les jambes et de rêver au défilement du paysage, et ce pendant près de sept heures !

«Je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître !» Mais retour au sujet du titre de ces pages.

La bataille d'Austerlitz (aujourd'hui **Slakov** en République tchèque), surnommée la « bataille des trois empereurs », se déroule le lundi 2 décembre 1805 (11 frimaire An XIV, car le calendrier grégorien sera rétabli quatre semaines après) dans le sud de la Moravie, et plus précisément entre Brunn (ou Brno) et Austerlitz.

Il aura fallu neuf heures de combats à la Grande Armée de Napoléon I^{er} pour battre les forces austro-russes de l'empereur **François II** du Saint-Empire (futur beau-père de l'empereur français...) et du tsar **Alexandre I^{er}**.

L'Angleterre qui, une nouvelle fois, n'a pas souhaité se mesurer à la Grande Armée, reste invaincue, mais seule, ce qui met fin à la Troisième Coalition.

Outre son importance stratégique, cette bataille, ainsi que la campagne qui l'a précédée, menant la Grande Armée de Boulogne-sur-Mer jusqu'à Austerlitz, est considérée comme le chef-d'œuvre tactique de Napoléon Bonaparte et est encore de nos jours enseignée dans de nombreuses écoles militaires.

Austerlitz semble être la seule bataille où Napoléon ait pu choisir le terrain, y amener l'ennemi, et lui imposer son plan.

L'objet de cet article n'a nullement la prétention de faire la genèse, ni le déroulement et les

conséquences de ce haut fait militaire, mais de le relier à notre département.

Je ne résiste pas à citer **Edmond Rostand**, dans « L'Aiglon » évidemment... en parlant de l' « Aigle » :

*« L'armée est une mer,
il attend le soleil
Il le voit se lever du haut
d'un promontoire
Et d'un sourire il met ce
soleil dans l'Histoire ! »*

**Il y a 210 ans
le 2 décembre 1805
AUSTERLITZ**

Bien évidemment, parmi les 72 500 combattants de tous grades présents dans ce coin de l'actuelle **République tchèque**, il y avait des Girondins et quinze d'entre-eux figurent parmi les 1537 hommes qui perdirent la vie, soit au cours de la bataille ou des suites des blessures reçues, décédés peu de jours après.

Qui sont-ils ces hommes qui ne revinrent jamais en terre natale ?

Par ordre alphabétique les voici :



Monument de la Paix

Jean BOUVIAT, né à Francs le 24 décembre 1762 (acte non trouvé), engagé volontaire le 19 juillet 1799, fusilier au 30^e Régiment d'Infanterie de ligne le 2 décembre 1805.

Jean DEJEAN, né à Saint-Pierre-d'Aurillac (sans autre précision), soldat le 7 août

1794, chasseur d'Infanterie légère le 23 avril 1795, caporal le 16 septembre 1805 et tué le 2 décembre 1805.

Jean DESTANS, né en 1775 à Saint-Pardon (serait-ce le fils d'autre Jean DESTANS, marié le 13 août 1773 avec Marie CLAVÉ, car son acte de naissance n'a pas été trouvé) ; soldat le 15 mai 1793, chasseur d'infanterie légère, tambour, caporal le 30 septembre 1801, sergent le 21 mai 1804, tué le 2 décembre 1804.

Henri DUSSOL, né à Bordeaux en 1781 (acte non trouvé), conscrit, chasseur d'infanterie légère le 15 décembre 1804, voltigeur en octobre 1805, tué sur le champ de bataille le 2 décembre 1805.

Alain DUPOUY

Austerlitz 2015 est l'événement commémoratif majeur dédié à l'histoire napoléonienne en Europe centrale qui a eu lieu sur le champ de bataille d'Austerlitz du 5 au 6 décembre 2015. Les points principaux du programme ont été la reconstitution de la bataille sous la colline de Santon, près du village de **Tvarožná**, avec environ 2000 participants en uniformes, 120 chevaux, 20 canons; l'acte de recueillement au **Monument de la Paix** (voir photo ci-contre), lieu des combats les plus sanglants de la bataille d'Austerlitz. ..

... Ce programme a été complété par une série d'événements commencée dans la semaine du 2 décembre à Brno et ailleurs; le 2 décembre un séminaire s'est tenu à la Vieille Poste de Pozoritz au sujet de l'histoire de la bataille d'Austerlitz, de la campagne, de l'histoire militaire et de la reconstitution.

L'article ci-contre n'a pas pour but de retracer l'histoire de cette bataille mais bien de se rémemorer les quinze Girondins qui y ont perdu la vie...

Jean GORIN, né le 3 mai 1773, à Sainte-Foy - la-Grande, fils de Jean-Simon GORIN bachelier en droit, et de Jeanne BRICHEAU, caporal, le 18 septembre 1791, capitaine des volontaires du Bec-d'Ambès le 10 novembre 1793, réformé pour infirmités le 25 novembre 1795, remis en activité comme capitaine de chasseurs de la Gironde le 19 juillet 1799, capitaine d'infanterie légère le 22 mars 1800, retiré dans ses foyers comme surnuméraire le 5 octobre 1800, capitaine titulaire le 25 mars 1801, tué à la bataille d'Austerlitz le 2 décembre 1805.

Jean GUICHENET, né à Bordeaux le 22 novembre 1773 (acte non trouvé), soldat le 15 avril 1793, caporal le 10 mai 1793 d'infanterie légère, sergent le 10 février 1800, mort à l'hôpital de Brünn le 9 décembre 1805 des suites de ses blessures reçues à Austerlitz.



La bataille d'Austerlitz (Photo DR)

Antoine GUILLEMAN, né à La Réole le 16 novembre 1771, fils de Etienne GUILLEMAN et de Claudine DUCARTE, caporal au bataillon de la Gironde le 25 septembre 1791, sergent le 15 mars 1793, sergent-major le 22 mars 1795 d'infanterie de ligne, vagemestre le 21 avril 1801, sous-lieutenant le 26 mars 1803, il mourut à Prosnitz le 1^{er} février 1806 des suites de sa blessure à Austerlitz.

Pierre HOSTEIN, né le 24 octobre 1777 à Grayan, fils de Guillaume HOSTEIN et de Jeanne FITÉ. Conscrit le 29 juin 1799 comme fusilier d'infanterie de ligne ; blessé de trois coups de sabre à la tête, au bras gauche et à la jambe gauche le 2 décembre 1805 il mourut à l'hôpital de Strasbourg le 27 juillet 1806 des suites de ses blessures.

Arnould LATOURNERY, né à Belin le 29 mars 1775 (acte non trouvé), engagé volontaire comme soldat le 1^{er} mars 1793, fusilier d'infanterie de ligne le 19 février 1797, caporal

le 6 mars 1803, il mourut le 29 décembre 1805 après avoir été blessé à Austerlitz.

Etienne MARIN, né à Omet le 5 mars 1776 (acte non trouvé), conscrit entré au service le 2 mars 1800 comme fusilier d'infanterie de ligne, voltigeur le 5 novembre 1805 il mourut à l'ambulance de la 1^{re} division du 4^e corps le 6 décembre suite à ses blessures.

Jean MICHAUX, né le 27 février 1772 à Saint-Vivien-de-Blaye (acte non trouvé), engagé volontaire le 18 septembre 1791, fusilier d'infanterie de ligne le 17 avril 1794, prisonnier de guerre à la Trébie le 19 juin 1799, échangé le 20 mars 1801, sergent le 20 juillet 1802, tué sur le champ de bataille le 2 décembre 1805.

Bernard RAVAUX, né à Camiran le 20 août 1764 (acte non trouvé), entré au service comme soldat le 9 août 1792, fusilier d'infanterie de ligne le 19 février 1797, caporal le 23 septembre 1799 et sergent le 3 avril 1803, tué à la bataille d'Austerlitz.

Jean ROY, né à Bayon, sans précision sur la date de naissance ; conscrit de l'An X, entré au service le 8 septembre 1803 comme dragon au 12^e Régiment, tué par un obus à 11 heures du matin le 2 décembre 1805.

Jean VIGNON, né le 31 mai 1782 à Bommès, fils de Guillaume VIGNON et de Marguerite M A R T I N,

conscrit entré au service le 16 septembre 1803 comme chasseur d'infanterie légère, caporal le 12 février 1804, fourrier le 6 septembre 1805 il mourut à l'ambulance de Jirzkowitz le 4 décembre par suite de blessures reçues l'avant-veille à Austerlitz.

Pierre VILLARD, né le 15 mars 1775, dit originaire du département de la Gironde, engagé volontaire le 25 septembre 1799 comme chasseur d'infanterie légère, carabinier en 1805 il trouva la mort sur le champ de bataille.



Austerlitz avant la charge

(Tableau de Jean-Louis Ernest Meissonier)

Les enfants d'Austerlitz

Il convient de rappeler que Napoléon I^{er} a décidé par décret du 7 décembre 1805 d'adopter les enfants des officiers et soldats de l'armée française morts à la bataille d'Austerlitz, ces enfants devant être entretenus et élevés aux frais de l'Etat. La liste des orphelins ayant été établie à la fin de 1808, le problème de la prise en charge par l'Etat de l'entretien des « enfants d'Austerlitz » est réglé par l'article 2 du décret du 15 août 1809 :

Les enfants (filles ou garçons) des militaires morts à Austerlitz bénéficient d'une dotation de 2 000 francs de rente annuelle lorsque leur père est officier, et 500 francs de

rente annuelle lorsque leur père est caporal, brigadier ou simple soldat. Le décret du 3 mars 1810 leur donna un caractère héréditaire avec transmission en principe en ligne masculine et par ordre de primogéniture.

On compte au total 65 bénéficiaires dont 28 enfants (12 garçons et 16 filles) d'officiers, et 37 enfants de non officiers (17 garçons et 20 filles).

Hors parmi les 12 garçons d'officiers figurent les fils du capitaine **Jean GORIN**, né comme nous l'avons appris ci-dessus à Sainte-Foy-la-Grande le 3 mai 1773 nommés : Simon et Edouard auxquels prénoms fut ajouté celui de... Napoléon.

*Bibliographie :
Danielle
et Bernard
QUINTIN :
« Dictionnaire
biographique
des officiers,
sous-officiers
et soldats tués
ou mortellement
blessés
à Austerlitz »,
édition : Archives
et culture
(2004).*

2^e FORUM DE GÉNÉALOGIE EN LIBOURNAIS



Affiliée à la Fédération
Girondine de Généalogie

S A M E D I
02 AVRIL 2016
DE 10H00 À 18H00

D I M A N C H E
03 AVRIL 2016
DE 10H00 À 16H00

ESOG
(École des sous-officiers de Gendarmerie)
15, Place Joffre
33500 LIBOURNE

**ENTREE FORUM
GRATUITE**
Manifestation dédiée à la
recherche de vos ancêtres

Avec la présence de nombreuses associations de généalogie françaises et étrangères.
2 ateliers : généalogie et calligraphie pour les enfants de 7 à 12 ans, 8 conférences thématiques (Généalogie – Histoire...)
Vous trouverez le programme des conférences et les associations présentes sur notre blog :
<http://forum.utlibgenealogie.utlibourne.com>

UTLIB Généalogie Libourne
Maison des associations - 47 boulevard de Quinault - 33500 Libourne
Mail: utlib.genealogie@gmail.com - Tél: 05 57 47 97 04

Association loi 1901 - Siret: 482 902 640 00028 - Affiliée à la Fédération des Universités du Temps Libre du Sud Ouest
Association Agréée Jeunesse et Education Populaire - Agrément n° 033/043/2006/013 du 03/06/09



École des sous-officiers de la gendarmerie (DR)

La section de généalogie de
**l'Université du temps libre
en Libourne**
organise son
2^e Forum de généalogie
les 2 et 3 avril 2016
à l'**École
des sous-officiers de gendarmerie**
(ESOG),
15 place Joffre à Libourne (33).

Rendez-vous
le samedi, de 10 heures à 18 heures et
le dimanche, de 10 heures à 16 heures

Les Amitiés Généalogiques Borde-
laises participeront aux différentes
animations en compagnie de la venue de
nombreuses autres associations de
généalogie françaises et étrangères.

Retrouvez sur place, deux ateliers de généalogie
et calligraphie pour les enfants de 7 à 12 ans
et huit conférences thématiques.

L'Édit de Nantes, " en faveur de ceux de la Religion Prétendue Réformée ", fut signé au château de Nantes, par **Henri IV**, le 13 avril 1598. En 92 articles, il imposait une tolérance réciproque entre catholiques et protestants.

1685 - 1686 : la révocation de l'Édit de Nantes

Vue à travers les registres de l'Amirauté de Guyenne, cet article sur les protestants a été publié une première fois dans un ancien bulletin des A.G.B.

*Il avait été rédigé par **Claude DURAND** membre du bureau des A.G.B., décédé en 2012. Nous en profitons ici pour se rappeler à son bon souvenir*

A Bordeaux, il se heurta à une forte opposition de la part du **Parlement de Guyenne**. Ce dernier ne l'enregistra que presque deux ans plus tard, le 8 février 1600, après une sévère mise en garde d'Henri IV.

L'application des clauses de l'édit ne se fit pas sans mal, et, tout au long du XVII^e siècle, les conflits ne cessèrent pas entre les tenants des deux religions, pour aboutir en octobre 1685 à la **Révocation, par l'Édit de Fontainebleau** : guerre civile avec, en 1628 le siège de La Rochelle, conversions forcées, " dragonnades ", etc. Au fil des ans, on voit se réduire les avantages accordés aux "religionnaires".

En 1669, par exemple, est promulgué un "Contre-Édit" qui énumère en 49 articles tout ce qu'on peut leur imposer, comme la destruction des temples édifés depuis 1598, ou la peine de mort pour ceux qui tentent de quitter le territoire national.

L'année 1685 vit la destruction, sur ordre du Parlement, du temple de Bègles, malgré le peu d'enthousiasme de l'Intendant **Faucon de Ris**, qui craignait pour le commerce, les meilleurs négociants étant de la R.P.R. et de nombreux protestants anglais et hollandais étant établis à Bordeaux dans le commerce des vins.

Dans les registres de l'**Amirauté de Guyenne, Série 6B**, on trouve la transcription d'une série d'ordonnances royales promulguées au cours de cette année-là pour tenter de mettre un

terme à la fuite des réformés, Bordeaux étant, de par sa position et ses relations commerciales, un des principaux points d'évasion.

On en trouvera quelques-unes ci-dessous :

14 avril 1685. Ordonnance du Roy " qui défend aux religionnaires de faire leur prière qu'à voix basse ".

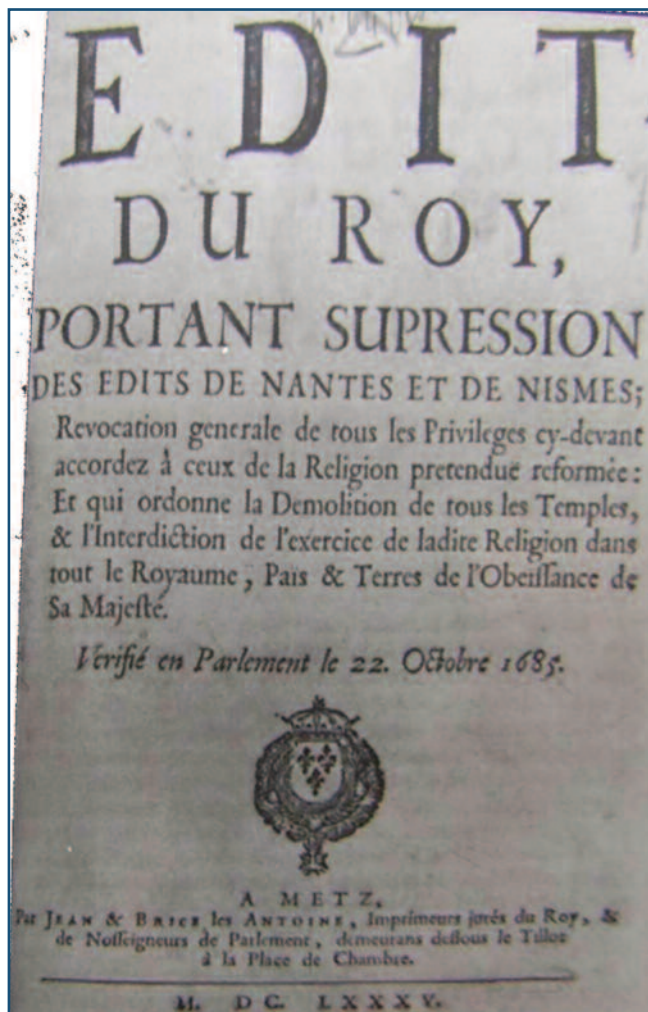
" Sa Majesté étant informée que plusieurs capitaines de la Religion Prétendue Réformée ont fait faire les prières aux religionnaires embarqués sur leurs bords au pied du grand mât, quoiqu'elle ait enjoint à tous ceux de la dite religion de faire leur prière sur la proue du vaisseau, à voix basse, sans chants de psaumes, ni faire aucun exercice public, et voulant empêcher la continuation de ces abus, ordonne que tous les capitaines de la R.P.R.

commandant les vaisseaux de ses sujets, et ensemble ceux de même religion qui seront embarqués sur leurs bords, se retireront du mât de misaine en avant pour y faire leurs prières à voix basse, sans chants de psaumes, ni faire aucun exercice public, sous peine de 500 livres d'amende pour la première fois et punition corporelle en cas de récidive ".

Déclaration du Roy du 31 Mai 1685 :

L'Édit du mois d'août 1669 faisait "défense à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de sortir du royaume

pour servir dans le pays étranger ou pour s'y établir, sans notre permission, à peine de confiscation des fortunes et biens, et enjoint à tous ceux qui y étaient de revenir en France sous les mêmes peines, et étant informé que plusieurs de nos sujets ont contrevenu à ce qui est notre volonté, nous avons estimé nécessaire de renouveler nos défenses sur ce sujet et de commuer la peine de mort établie par notre édit en une moins sévère, dont la crainte les puisse empêcher de passer dans le pays



Henri IV

étranger pour s'y habituer. A ces causes et autres... ordonnons que les Français qui seront pris sur les vaisseaux étrangers ou autres, convaincus de s'être établis sans notre permission dans les pays étrangers, soient constitués prisonniers dans les prisons ordinaires des lieux de leur arrestation et condamnés aux galères perpétuelles, à laquelle peine nous avons commué celle de mort portée par notre édit, et ensuite mis et attachés à la chaîne pour être conduits en notre ville de Marseille."

Cette mesure n'était pas prise uniquement pour des raisons humanitaires, mais parce qu'il fallait trouver suffisamment de condamnés pour former la chiourme des galères construites pour la flotte de Méditerranée.

9 Juillet 1685

Déclaration du Roy qui défend aux religieux d'avoir des domestiques catholiques à peine de 1000 livres d'amende (ils ont un délai de six mois pour s'y conformer), car les domestiques sont souvent empêchés par leurs maîtres de suivre ce qui est prescrit par l'Eglise pour l'observation des fêtes et jours de jeûne et d'abstinence. Et même plusieurs de la R.P.R. les obligent de passer dans les pays étrangers

pour quitter leur religion et faire profession de la R.P.R., tombant par ce moyen dans le cas des peines portées par nos édits contre ceux qui sortent de notre royaume sans notre permission, à quoi voulant pourvoir et ôter à nos sujets catholiques les occasions de désobéissance aux commandements de l'Eglise et d'encourir les peines portées par nos édits... nous voulons et nous plaise qu'aucun de nos sujets catholiques ne puisse sous quelque prétexte que ce soit servir en qualité de domestique ceux de la R.P.R.

12 Octobre 1685

Ordre du Roy qui oblige les propriétaires, capitaines et maîtres de la R.P.R., des navires

qui vont aux Iles, à avoir au moins deux tiers de matelots catholiques.

"Sa Majesté étant informée que plusieurs particuliers de la R.P.R. des villes de Bordeaux, La Rochelle et Nantes, sous prétexte du commerce qu'ils font aux Iles d'Amérique, embarquent de nombreux matelots de la même religion et les font passer dans le pays étranger, contre les déclarations et ordonnances de Sa Majesté, à quoy estant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté fait très expresse défense à tous propriétaires des vaisseaux, capitaines, et maîtres de la dite R.P.R., de sortir des ports sous prétexte de leur commerce, que leurs équipages ne soient composés au moins de deux tiers de matelots catholiques. Mande et ordonne Sa Majesté aux officiers de l'Amirauté de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance..."

23 Octobre 1685

Ordre du Roy qui défend aux pilotes lameneurs de la R.P.R., de piloter les vaisseaux à l'entrée et à la sortie des ports du royaume, car ces derniers "ne laissent pas de faciliter les évasions de personnes vers le pays étranger, a u t a n t qu'ils prennent pour prétexte d'aller avec leurs chaloupes à bord des bâtiments

qui veulent entrer ou sortir. Sa Majesté voulant empêcher la suite de ces abus, elle a fait très expresse inhibitions et défense aux dits pilotes de la R.P.R de s'ingérer à l'avenir d'entrer ni sortir aucuns vaisseaux, ni autres bâtiments des ports de son royaume, sous peine de 500 livres d'amende et de plus grande s'il y eschet."

25 Octobre 1685

Sa Majesté ayant par son Edit du présent mois interdit l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans tout le royaume et, voulant qu'il soit exécuté pareillement sur les vaisseaux de guerre et sur ceux des marchands, fait expresse défense à tous capitaines comman-



Louis XIV



Conséquence de la Révocation de l'Edit de Nantes signée par Louis XIV : un dragon fait signer sa conversion à un hérétique

(Ci-contre, lithographie de G. Engelmann, d'après le dessin de 1686)

dant les dits vaisseaux, qu'ils fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine ou de la R.P.R., de laisser faire sur leur bord l'exercice de la R.P.R., ni permettre à ceux qui en sont de s'assembler pour prier en commun, à peine de cassations pour les capitaines des vaisseaux de guerre et de galères contre ceux des vaisseaux marchands.

5 Novembre 1685

Sa Majesté ayant été informée qu'au préjudice des déclarations qu'elle a faites, plusieurs marchands, capitaines de leurs navires, maîtres de leurs navires, pilotes lamaneurs et autres ne laissent pas de faciliter les sorties autant qu'ils peuvent et de faire trouver aux religieux les moyens de s'évader, à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté fait inhibition et défense à tous de contribuer, directement ou indirectement à l'évasion des dits religieux, à peine de 3000 livres d'amende et de plus grande s'il y eschoit et de punition corporelle en cas de récidive.

20 Novembre 1685

Sa Majesté ayant été informée que ce qui contribue le plus aux évasions de ceux de la R.P.R. est la liberté qu'ont eu jusqu'à présent les pilotes lamaneurs de porter à bord des vaisseaux étrangers toutes sortes de personnes sans en avertir les officiers de l'Amirauté, et étant nécessaire d'y pourvoir, S.M. fait expresse inhibition et défense aux pilotes lamaneurs de porter aucune personne de quelque qualité, condition et religion que ce soit à bord des vaisseaux étrangers qui voudront sortir des rades du royaume, sans avoir auparavant donné avis aux officiers de l'Amirauté et en avoir reçu d'eux la permission par écrit, à peine d'une amende de 500 livres pour la première fois et de plus grande s'il y eschet.

Si les mesures contenues dans l'**Édit de Fontainebleau** avaient pour but d'empêcher la fuite vers l'étranger des "religionnaires" dont la part dans l'industrie et les commerces du pays était très importante, il ne fallait pas non plus, dans l'intérêt du commerce, fermer les portes du royaume aux marchands étrangers. Une

ordonnance fut donc promulguée pour les rassurer.

11 janvier 1686

Extrait du registre du Conseil d'Etat

Le Roy ayant été informé que quelques gens mal intentionnés auraient répandu dans les pays étrangers et fait entendre que Sa Majesté a donné des ordres pour empêcher les étrangers qui ne sont pas catholiques d'entrer dans le royaume pour y continuer leur commerce sous le prétexte de l'interdiction de la R.P.R. faite par l'édit du mois d'octobre dernier. Sa Majesté voulant faire connaître ses intentions à cet égard et pourvoir par ses ordres la

sûreté des étrangers qui viendront dans le royaume, S.M. permet à tous marchands et autres étrangers de quelque religion qu'ils soient, d'entrer dans le royaume avec leurs femmes, enfants, domestiques et autres de leur nation, leurs hardes et marchandises, y sé-

journer, aller et venir dans les villes et lieux d'icelluy et en sortir avec la même liberté qu'ils ont fait par le passé, à la charge qu'ils ne pourront amener avec eux les sujets de Sa Majesté, sans sa permission expresse par écrit, signée de l'un des Secrétaires d'Etat et des commandements de Sa Majesté, ni faire dans le royaume aucun exercice de leur religion.

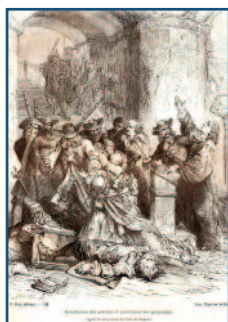
Malgré les menaces, les départs clandestins continuent, comme le constate l'ordonnance du 7 janvier 1686, qui précise les mesures à appliquer :

Sa Majesté étant informée que la mauvaise foi des maîtres des vaisseaux et autres bâtiments français facilite l'évasion des religionnaires par toutes sortes de moyens, Sa Majesté fait expresse inhibition et défense à tous maîtres des vaisseaux et bâtiments de ses sujets de recevoir sur leurs bords aucuns passagers et engagés, sous quelque prétexte que ce soit, qu'ils n'aient auparavant donné leurs noms aux commissaires ou commis des classes ainsi qu'ils le font pour les matelots de leurs équipages, et aux officiers de l'Amirauté de donner aucun congé aux dits passagers et engagés qui ne seront pas compris dans les dits rôles.

Il faut croire que cette ordonnance n'eut pas plus d'effet que les autres car elle fut réitérée

Avec l'Édit de Fontainebleau, le Roi supprime ce qui reste de la tolérance

(Gravure ci-contre, DR)



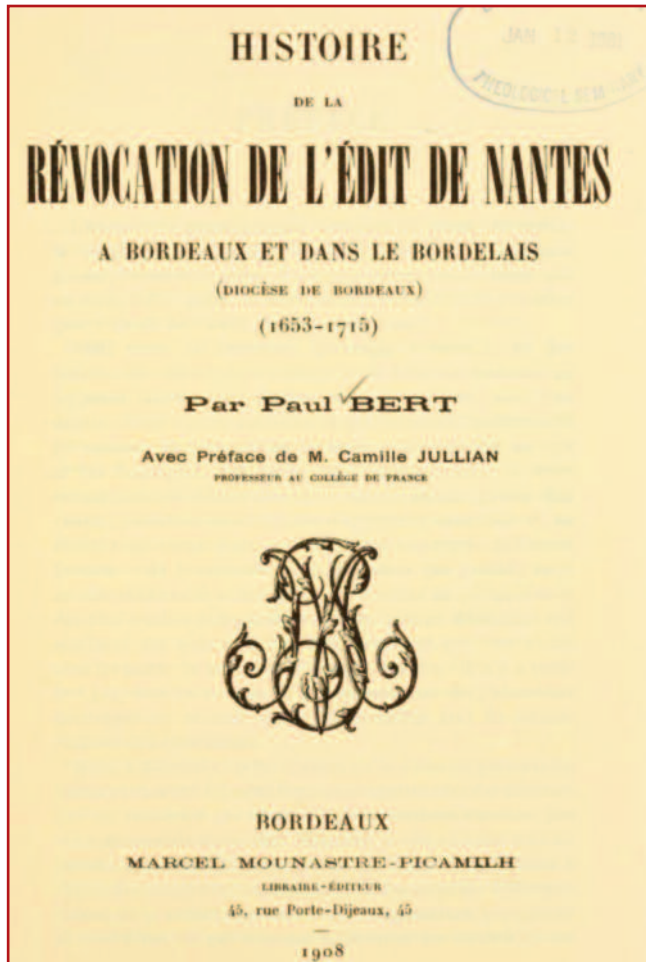
Interdiction des prêches et arrestation de protestants à Paris après la révocation de l'Édit de Nantes

le 23 juin de la même année. En même temps on se décida à faire appel officiellement à la délation :

7 Juillet 1686

Ordonnance qui permet d'arrêter les religionnaires qui n'ont pas de permission.

"Sa Majesté étant informé qu'au préjudice des défenses réitérées qu'elle a faites à ses sujets de la R.P.R. et nouveaux convertis de sortir du royaume sans sa permission, plusieurs ne laissent pas de s'embarquer journallement sur les navires étrangers. Sa Majesté ordonne, veut et entend que quiconque découvrira et donnera les moyens d'arrêter un religionnaire ou nouveau converti embarqué sans sa permission sur un des dits vaisseaux de quelque nation qu'il soit, soit récompensé de la somme de 1 000 livres qui lui sera payée sur champ par le Trésorier de la Marine, sur les ordres du plus prochain Intendant de la Marine du lieu où l'avis aura été donné. . . "



L'administration royale n'avait pas les moyens nécessaires pour contrôler les nombreux navires de toutes dimensions qui quittaient le port de Bordeaux (plus de 2 800 en 1683) et pour surveiller les rives de l'estuaire.

Il arrivait souvent que les navires attendent plusieurs jours au mouillage un vent favorable et il était facile de les rejoindre la nuit avec une embarcation.

1686 fut la grande année de l'émigration, malgré toutes les menaces des ordonnances successives.

Comme dans bien d'autres domaines, **Louis XIV**, le Monarque absolu, avait beaucoup de mal à se faire obéir. Le 10 mars 1687, un an et demi après la Révocation, une ordonnance du Siège de l'Amirauté de Bordeaux, signée du

Lieutenant général Desnanotz, récapitule les interdictions faites de 1669 à 1685 et stipule :

"Sa Majesté étant informé qu'il est sorti du royaume quelques matelots pour s'aller habiter dans les pays étrangers, pour empêcher ces désobéissances, Sa Majesté estime que le plus convenable, c'est de faire publier de nouveau de nouvelles défenses à toutes sortes de gens, matelots et autres, soit anciens, soit nouveaux catholiques, de sortir pour aller habiter dans les pays étrangers, d'y

envoyer leur meubles et effets, à tous bateliers d'en porter à bord des vaisseaux.

Publier et afficher ces défenses dans la manière accoutumée et dans l'étendue du ressort, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, à la diligence du Procureur du Roi, auquel il revient d'informer contre les contrevenants, même de procéder contre eux par arrestement des personnes et saisie de leurs meubles et effets. "

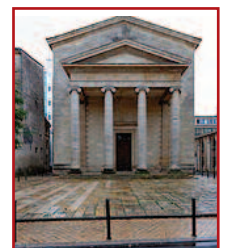
Malgré la sévérité des peines encourues, de nombreux

réformés réussirent à quitter le pays. Vauban en estimait le nombre à 100 000, dont 8 000 matelots qui furent enrôlés par les ennemis. Pour la Guyenne, S. Mours, dans son ouvrage "Les Eglises réformées", donne le chiffre de 10 000 à 11 000.

L'exode protestant français (1680- 1690)

Robert Mandrou, Louis XIV en son temps, P.U.F., 1973

Combien réussirent à gagner les îles d'Amérique au départ de Bordeaux ? Officiellement très peu, car les contrôles étaient stricts au moment de la délivrance des passeports et à l'arrivée à destination. Le trafic entre Bordeaux et les îles était d'ailleurs encore peu important à cette époque : on ne relève que quarante-huit départs de navires en 1685 et vingt-



Le Temple des Chartrons



Le Temple du Hâ

huit en 1686, avec onze passagers en 1685 et seize en 1686.

Le 4 septembre 1685, soit un mois et demi avant la Révocation, une demi-douzaine de réformés purent se faire inscrire sur la liste des passagers du navire *La Perle*, capitaine Hélié Texier, de Royan, sans doute un ex-coreligionnaire, mais ne purent embarquer.

En effet on peut lire en marge de leurs noms : "rayés du rôle attendu qu'ils sont de la religion" :

- Jean SYLVESTRE de Bordeaux, de la R.P.R.;
- Daniel BAILHOT de Bordeaux, de la P.P.R.;
- Isaac PAILLET de Monpazier;
- Monsieur JENDRON de Marans;
- Monsieur FARGE et son cuisinier;
- Isaac LACAM, 23 ans. (il s'agit sans doute du fils de Jean Lacam, bourgeois et marchand de Bordeaux. armateur du navire. Isaac Lacam réussit à passer, car on le retrouvera plus tard aux Antilles où il gérait un comptoir de son père.

(Voir "Dynasties Bordelaises")

Désormais sur les rôles de passagers, il est fait mention de la religion. Il n'y a que trois catégories :

- Les Juifs, ou "nation portugaise", qui doivent être recommandés par un responsable de leur communauté;
- Les Anciens Catholiques;
- Les Nouveaux Catholiques ou Nouveaux Convertis.

Pour obtenir son passeport, il faut présenter un extrait de baptême ou une attestation d'un prêtre.

Les deux premiers Nouveaux convertis mentionnés embarquèrent le 24 avril 1686 sur l'*Hector* :

Abel PETIT, 25 ans, de Montauban, et Isaac ARNAUDET, 25 ans, de Jonzac. Seul Abel Petit

fut autorisé à débarquer, le 9 Juillet 1686 à la Martinique. Isaac Arnaudet fut renvoyé à Bordeaux.

Réf. A.D. Gironde, 6 B1. 6 B71. 6 B72.

* * *

La lutte des Autorités contre l'émigration clandestine se poursuit pendant tout le XVIII^e siècle, sans pouvoir en tarir le flot, comme en témoigne cette lettre du duc de Lorge :

Lettre de Monsieur le Duc de LORGE
à Monsieur NAVARRE,
Conseiller honoraire au Parlement
et Lieutenant Général de l'Amirauté à
Bordeaux :

*Bordeaux,
le 13 Aoust 1763,*

Ayant été informé, Monsieur, que plusieurs particuliers de cette province et même des familles entières, notamment des environs de CLAIRAC, SAINTE-FOY ET CASTILLON, abandonnent leurs maisons, quittent leurs domiciles et cherchent à s'embarquer pour passer sans doute dans le pays étranger, j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que vous donniez les ordres nécessaires pour empêcher que personne ne s'embarque sur aucun bâtiment et particulièrement sur ceux des nations étrangères, sans être muni d'un certificat des maires et consuls des lieux d'où ils sortent, cette précaution devenant absolument nécessaire pour éviter une émigration aussi fâcheuse qu'elle est sans doute adroitement concertée par quelque puissance intéressée à se procurer des sujets au dépens de ce royaume.

*Cet objet méritait une sérieuse attention et ayant fixé celle de **Monsieur le Duc de Choiseul**, je suis persuadé, Monsieur, que vous donnerez tous vos soins pour arrêter le progrès de cette espèce de désertion.*

Et je vous prie de bien vouloir m'informer de ce que vous aurez découvert au moyen des ordres que vous donnerez, soit dans les bureaux, soit dans les ports, soit dans l'étendue de votre district.

Accusez moy, je vous prie, la réception de la présente et soyez bien persuadé des sentiments sincères d'attachement avec lesquels je fais profession d'être, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé :
le duc de LORGE

*Plaque
commémorative
du Temple
de Bégles*



Tout plutôt que les galères !

Moins définitive que la peine de mort, la condamnation aux galères à vie dont étaient menacés les "religionnaires" qui tentaient de quitter le royaume, tout comme certains condamnés de droit commun, n'en était pas moins effrayante, et on peut comprendre que des condamnés aient tout fait pour la faire commuer en châtiments corporels, pénibles sans doute, mais de plus courte durée, tels ce délinquant de l'Agenais, sans doute un voleur, dont nous transcrivons ci-dessous le jugement en appel et qui a préféré recevoir vingt-quatre coups de verges tout de suite, plutôt que de se faire fouetter toute sa vie à bord des galères du roi :

Du 27 février 1728

Entre Louis SAUVAGE prisonnier dettenu dans les prisons de la Conciergerie de la Cour apelant d'une sentence rendue par le juge ordinaire de GONTAUD en Agenois qui le condamne aux galleres pendant sa vie, d'une part

Et nous le Procureur Général du Roy en la Cour prenant le fait et cauze pour son substitut en la juridiction royalle de Gontaud intimé d'autre

Veu la sentence dont est apel du 10^e Janvier dernier avec la procédure extraordinaire faite contre ledit Sauvage, le tout en quinze cahiers remis au greffe de la cour le 13 de ce mois, veu aussi l'audition rendue sur la sellette ce jourd'huy par ledit Sauvage, le tout considéré,

Il sera dit que la Cour a mis et met l'appel fait par ledit Sauvage de la sentence rendue par le juge royal de Gontaud le dit jour dixième janvier dernier, et ce dont a été apellé au néant, et néanmoins pour les cas résultant de la procédure, a condamné et condamne le dit Louis Sauvage d'être livré ez mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre batu et fustigé de vingt quatre coups de verges, scavoir six coups au devant le palais royal de l'Ombrière, six coups au Grand Marché, autant devant l'Hotel Commun de cette ville, et les six autres coups sur le quay de la porte des Sallinières, où étant sera fletry d'un fer chaud et marqué Lettre V.

Au surplus ladite Cour a banny et bannit le dit Sauvage pendant cinq années des senechaussées de Guienne, Condom et d'Agen, luy fait inhibition et deffances d'y hanter ny frequanter pendant ledit tems apeyne de la hart, le condamne encore en six livres demande envers le Roy, et aux depans envers ceux quy les ont faits,

Fait et octroy mainlevée des effets remis au greffe de la Cour en faveur de ceux a quy ils appartient, a la delivrance desquels sera le greffier contraint en vertu du present arret meme par corps.

GRISSAC rapporteur

Du 27 février 1728

En marge : Epices douze ecus

Et au-dessous : Le 8 mars 1728 le present arret a été executé.

*Ci-dessous,
le Palais royal
de l'Ombrière,
le port
de Bordeaux
et la Porte
des Sallinières*



Situation tout à fait normale de nos jours et au paravent également. Mais lorsque le marié est Roi de France et l'officiant Cardinal, cela devient rare et même unique. De plus, je suis persuadé que les deux protagonistes ignoraient leur lien de parenté, car l'ancêtre commun pour le Roi remontait à la seizième génération et pour le prélat à la quinzième !...

Lorsque l'officiant est cousin du marié...

Alain DUPOUY

Cette union royale (et même doublement royale) fut célébrée à Bordeaux, en notre primatiale Saint-André, le 25 novembre 1615 par **Son Eminence le cardinal François de Sourdis**.

Les mariés ? **Louis XIII** et **Anne d'Autriche**, ainsi que la soeur du Roi, la **princesse Elisabeth** (1602-1644) avec le futur **Philippe IV d'Espagne** (1605-1665). De cette union naquit entre autres enfants **l'archiduchesse Marie-Thérèse** (1638-1683) qui épousa à Saint-Jean-de-Luz en 1660 son cousin germain le **roi Louis XIV** (1638-1715), fils de **Louis XIII** et d'**Anne d'Autriche**.

Les 4, 5, 6 et 7 novembre dernier, Bordeaux a célébré le 400^e anniversaire du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

A cette occasion, les A.G.B. vous proposent de retrouver les liens de parentés qui unissaient François de Sourdis et Louis XIII...



Buste de **François de Sourdis**
par Gianlorenzo Bernini, autour de 1620

Est-il nécessaire de rappeler que **Louis XIII** était le fils de **Henri IV** et de **Marie de Médicis** ?

Si l'ascendance capétienne et uniquement masculine du roi de France est facile à démontrer, par contre celle de **Mgr François d'Escoubleau de Sourdis**, le rattachant au même ancêtre que notre marié, c'est-à-dire le **roi Louis VI**, dit «le Gros», est plus diverse. C'est ce que je vais énoncer en souhaitant être moins fastidieux qu'un « Arbre de Jessé ».

Louis VI, connu sous le sobriquet de « le Gros », né en 1081, mort en 1137, fut marié en 1115 à **Adelaïde de Savoie** († 1154). De cette union sont nés huit enfants (dont une seule fille).

Le second fils fut **Louis VII** (qui lui aussi se maria en notre cathédrale en 1153 à **Aliénor d'Aquitaine**, et le sixième, Pierre (1126-1183) qui fut l'auteur de la branche capétienne des seigneurs de Courtenay de par son mariage vers 1152 avec **Elisabeth dame de Courtenay** († 1206).

Leur fille Alice fut mariée vers 1186 au comte d'Angoulême prénommé Aymar († 1202).

Clin d'œil de l'Histoire, la fille de ce couple, **Isabelle d'Angoulême** (1186-1246), fut mariée une première fois à Bordeaux le 24 août 1200 avec le roi d'Angleterre **Jean, dit Saint Terre**.

En 1220, elle convola avec **Hugues de Lusignan, comte de La Marche** († 1249). **Marguerite**, décédée en 1288, leur fille, fut mariée vers 1246 à **Aymar vicomte de Thouars** qui la laissa veuve dès 1256 ayant engendré **Guy II, vicomte de Thouars** (†1308) qui, de son union avec **Marguerite de Brienne** († 1310), laissa **Marguerite**, alliée en 1295 à **Guillaume Larcheveque**, seigneur de Parthenay.

Guy de Parthenay, seigneur de Soubise, épousa en 1329 **Jeanne d'Amboise**, d'où une fille prénommée **Marguerite**, comme sa grand-mère paternelle, entra dans la Maison de Chateaubriand par son union

avec **Geoffroy**, seigneur des Roches-Baritaud. Leur fille, qui ne pouvait se prénommer que **Marguerite**, épousa **Antoine Foucher**, seigneur de Thénies, et **Guillemette**, fruit de cette union, s'allia en 1450 à **Maurice d'Escoubleau, seigneur de Sourdis** († 1470) : nous y voilà.

Etienne, leur fils, fut marié en 1492 à **Jeanne de Tusseau** dont **Jean d'Escoubleau**, seigneur de Sourdis († 1569) par son mariage avec **Antoinette de Brives**, fut le grand-père de notre cardinal.

Ce dernier, né à Châtillon-sur-Sèvre, en Poitou, le 25 octobre 1574, était le fils aîné de **François d'Escoubleau** et de **Isabeau Babou de La Bourdaisière**.

Après avoir fait ses humanités au Collège de Navarre, à Paris, il fit un voyage à Rome et décida d'entrer dans les Ordres; abbé commendataire de plusieurs abbayes, le pape **Clément VIII** le créa cardinal au Consistoire du 3 mars 1599, n'étant âgé que d'à peine 25 ans !

N'ayant pas l'âge requis, il bénéficie d'une dispense pour être nommé **archevêque de Bordeaux** le 5 juillet 1599.

Consacré à Paris en l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Près le 21 décembre 1599, par le **cardinal François de Joyeuse**, il reçut la barrette de cardinal le 20 décembre 1600.

C'est en sa ville épiscopale qu'il mourut le 8 février 1628.

Si très certainement notre prélat ignorait sa lointaine ascendance capétienne, il y a une autre parenté beaucoup plus proche qu'il ne pouvait pas ne pas connaître.

Sa tante maternelle, **Françoise Babou de Bourdaisière** († 1592) fut mariée en 1559 à **Antoine d'Estrées** († 1609) et ce couple engendra onze enfants dont sept filles et, la plus connue est... la belle **Gabrielle d'Estrées** († 1599) qui fut l'une des nombreuses amours d'**Henri IV**, le père de **Louis XIII**.

Ce mariage fut réellement une affaire de famille.

Sources : Généalogie Roglo.

Portraits ci-dessous :

Louis XIII, portrait anonyme, collection privée.
Anne d'Autriche, peinture de Rubens, Musée du Louvre, collection privée.



Le Pape
Clément VIII



Contrat de mariage de Bernard GOLFE et Jaquette PELLEAU

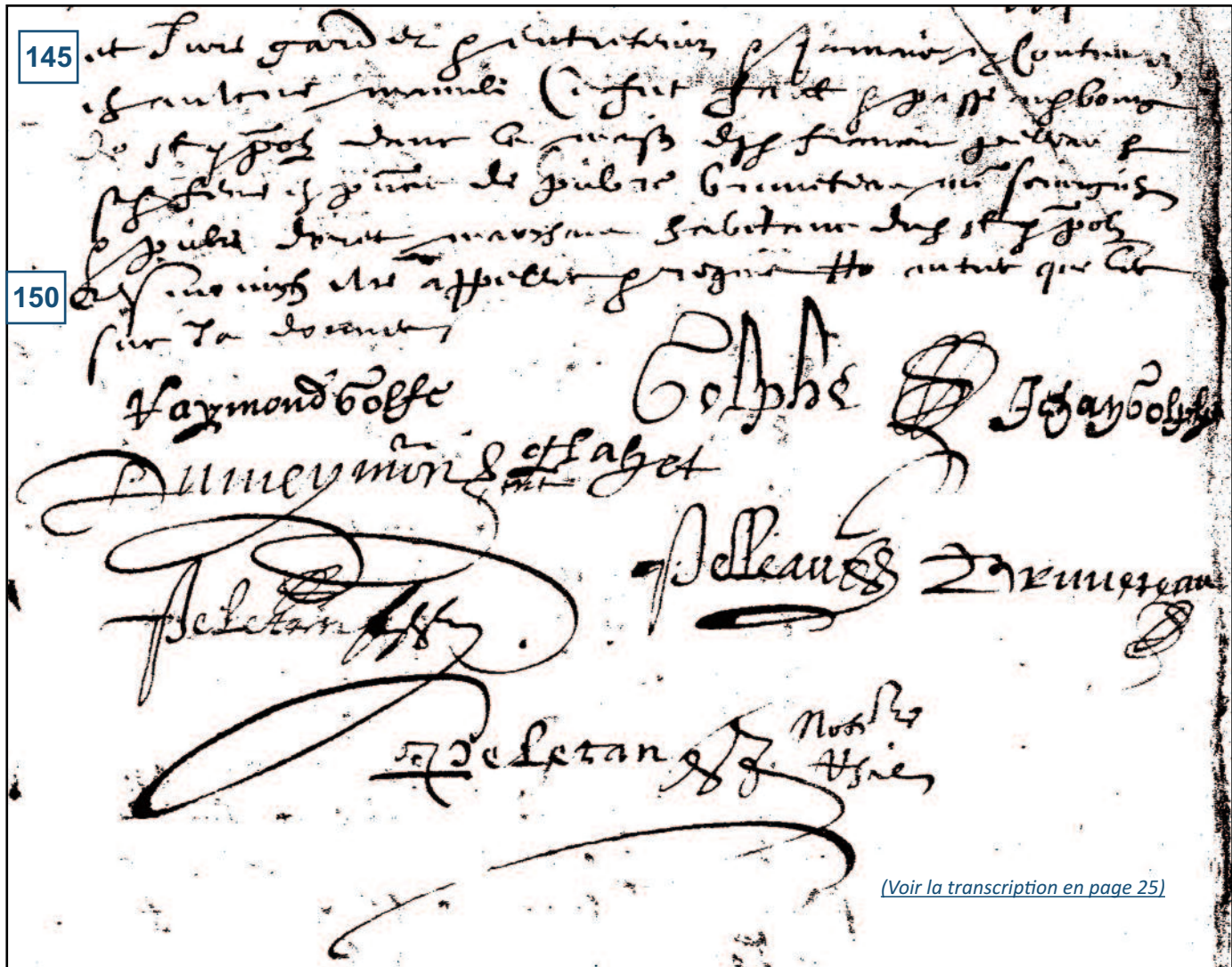
La lecture d'un contrat de mariage datant du début du XVII^e siècle n'est pas toujours facile
En voici un exemple qui concerne les " sosas " 2860/2861 de ma propre ascendance

182

En nous de Dieu sont amaly Carleat son
deus & aduclur qut aujourduy gantur et de
moy de fobuure mit se pntend mit mit ager
mit p'ndelant moy not igne. Et les d'us gantur
5 Et d'icelle se au signe q'ne ce y'noing le Nouue
Ont d'us gantur nullimur establie thymond golfe
de d'icelle g'natant de f'us maris golfe et
de d'icelle bibend Ce gantur & mille gantur v'noies
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant
10 deus gantur de Jaquette g'natant ass' f'ell' et
de d'icelle g'natant de d'icelle g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
et d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
15 de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
20 de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
25 de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
30 de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
35 de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant
de d'icelle g'natant de g'natant de g'natant de g'natant

Claude
CHARBONNIER

de la dite eglise par lement obsequie & gardé de son
...
40 ...
...
45 ...
...
50 ...
...
55 ...
...
60 ...
...
65 ...
...
70 ...



Si la guerre n'avait pas eu lieu, l'acte ci-dessous ne figurerait pas dans l'état civil de

Bordeaux :

Mariage du 5 novembre 1914
(3^e section, acte n° 409)

M. **Charles GRUET**, maire de Bordeaux, unit le 5 novembre 1914,

Alain DUPOUY

M. Vladimir CHIRIAEFF, secrétaire de l'attaché militaire de Russie, né à Moscou le 18 juin 1875, demeurant à Bordeaux, 17, cours du Jardin-Public, depuis deux mois, et précédemment à Colombes (Seine), fils de **Alexis CHIRIAEFF**, fonctionnaire, demeurant à Moscou, et de feu **Antonine VOSS**, d'une part,

Et **Mlle Angèle NACHER**, sans profession, née à Thionville (Lorraine), le 17 avril 1874, demeurante à Bordeaux depuis moins de six mois, et préalablement à Colombes (Seine), fille de feu **Jean NACHER** et de feu **Catherine LONGUICH**;

Présents : **M. Dimitri d'OSNOBICHINE**, 45 ans, colonel de la cavalerie de la Garde impériale

russe, attaché militaire à l'ambassade de Russie, officier de la Légion d'honneur, 17, cours du Jardin-Public, et **M. Victor GOLOU-BEW**, 36 ans, président de la Société de bienfaisance russe à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, 14, rue Hustin, à Bordeaux. Lors de la délocalisation provisoire du gouvernement français à Bordeaux, les principales ambassades suivirent, et celle de l'Empire de Russie (notre allié) s'établit au 17, cours du Jardin-Public (actuel cours de Verdun), dans l'hôtel de la famille de CURZAY.

C.F. bulletins des A.G.B. n° 110 (page 7) et n° 112 (page 18)



**TRANSCRIPTION
DES PAGES 20 A 24**

1. Au nom de Dieu soict amen sachent tous
2. present et advenir que aujourdhuy quatriesme du
3. moys de febvrier mil six cent vingt neuf apres
4. midy pardevant moy notaire royal en la senehaussee
5. de Guienne soubzsigne et present les tesmoingts bas nommes
6. ont este personnellement establys Raymond GOLFE
7. fils legitime et naturel de feus Martin GOLFE et
8. Peyrone BERLAND ces pere et mere quand vivoient
9. demeurant en la paroisse de Gauriac en Bourget
10. dune part et Jacqueline PELLEAU aussy filhe et
11. legitime et naturel de François Pelleau et Marye
12. MATHELLINEAU ces pere et mere habitant du bourg de
13. St Cristolly en Blayet dautre part. Lesquels Raymond
14. GOLFE et Jacqueline PELLEAU faisant scavoit ledit GOLFE
15. avec ladvis conseil et autoritte de Jehan GLAHET 'ou PLAHET)
16. son tuteur et curateur de Mathurin et Jeson GOLFE ses frères
17. autres Pierre BERLAND son oncle maternel Arnaud
18. GRIMARD son cousin de Jehannet DUBREUIL aussy son
19. cousin germain et ladite Jacqueline PELLEAU faisant
20. aussy aveq ladvis conseil et autoritte des François
21. PELLEAU et Maryse Mathellineau ces pere et mere
22. qui lont bien et dhuement autorise pour leffet
23. de ces presentes lad Mathellineau aussy pour ces effet
24. dhuement autorise dudit Pelleau son mary Jeson
25. MATHELLINEAU son ayeul maternel Pierre PELLEAU
26. son oncle paternel Maître Pierre PELLETAN notaire royal
27. son oncle allie notaire Jeson PELLEAU aussy notaire royal
28. son cousin germain et autres leur parans et amys
29. dune part et dautre. Tous illecq presens convocque et
30. assembles ont promis et seront tenu soy prendre
31. et octroyer lun a lautre pour mary et feme expoux
32. et ensemble sollempniser le Saint sacrement de mariage
33. en face de notre mere sainte esglise cathollicque
34. apostollicque et romayne toutesfois et quantes quils
35. sen requeront lun à lautre ou seront requeris par
36. aucuns leur parans et amys les sollenpnittes
37. de ladite eglise. Premierement observer et garder faire
38. et accomplir en faveur et contemplation duquel
39. mariage et moyennant quil soit son plain et antier
40. effet led Raymond Golfe futeur expoux a promis et
41. sera tenu aller demeurer et faire sa residance actuelle
42. et personnelle en la maison societie et compagnie et
43. soubz la domination et puissance desd François Pelleau
44. Mathellineau sad feme et de ladite futeure épouse et
45. seront tenus lesd futeurs conjoints servir respecter
46. et honorer lesd François PELLEAU et sad feme et
47. obéir a leur commandement come tous enfens
48. debvait faire a leurs pere et mere moyennant quils
49. seront tenus les recepvoir et (d'en) leur bailher
50. de raison en icelle maison et societie
51. led Golfe futeur expoux sera tenu porter et confier
52. les fruits profficts revenus et esmoulements de tous
53. et chescuns ces biens en quelque chose quils puissent
54. consister sans aulcune reservation tous lesquels ses
55. biens dud Golfe ce soict fait donne par heritage
56. pcession debte que rellecgua qui en peut estre
57. deub par lesd Arnaudl Grimard son tuteur et curateur
58. et autre lui sera et demeurera le tout sain et
59. repute pour vray biens immeuble paternel et
60. maternel escepte la somme de cent cinquante livres
61. tournois qui a luy seront senses pour meubles quil sera
62. tenu prter a la societie desd François Pelleau et sadite
63. feme. Item pour ayder a supporter les charges
64. de present mariage lesd François Pelleau et Marye
65. Mathellineau sadite feme de luy autorisee come dessus
66. ont prmis et constitue en dopt et mariage a ladite
67. Jacqueline Pelleau leur dite filhe future comprinct
68. la somme de huit cens cinquante livres tournois
69. de laquelle en estre et demeurer sensé pour
70. biens immeubles paternel et maternel la somme de sept
71. cents livres et cent cinquante livres pour ce
72. meubler et en oultre lont institue leur heritiere
73. pour leur succeder apres leur deces et trespas
74. en tous et chescuns leurs biens pour une aussi
75. grande part et quottitté que lun de leurs autres
76. enfans quils auront lors, en par elle rapportant
77. ou precomptant ladite some de huit cenz cinquante livres
78. tournoitz, elle et ledit Golfe son futeur espoux lont retenu
79. ou ce quils en auront receu. Item moyennant
80. ladite some de cent cinquante livres pour chescun
81. desdits futeurs conjoints a eulx senses pour meubles
82. lesdits François Pelleau et Mattellineau sad feme
83. ont prins mis..... offert et assotie lesd
84. futeurs espoux en une tierce partye entierement
85. ces trois parts faisant le tout de tout et chescun
86. les meubles quils ont a present quest..... desd
87. une sixiesme partye come aussy en consequant
88. de leur revenu et on assotie pour mesme
89. quottite aux acquets..... meubles que immeubles
90. quils feront et acqueront pendant et durant
91. quils seront et demeureront en leur communaute
92. Item aussy en faveur dud mariage et avecq les
93. advis et conseils susdits lesdits futurs conjoints ce sont
94. un aveq lautre prins mis unis offert et assosie
95. moithie par moithie en tous et chescuns les
96. meubles quils ont a present et aux acquets senses
97. meubles ou immeubles quils feront et acqueront
98. devant et pendant leur legal mariage sans
99. quils y soient comprins aulcune chose de rellecgua
100. desd Golfe qui luy sera sense pour biens immeubles
101. ainsy que dict est exepte lad some de cent vingt
102. livres qui luy sont sense meuble etre nonobstant
103. la coustume bourdeloise a laquelle lesd pro..... ont
104. par expres renonce et cas advenant que lun
105. lesd futurs conjoints decedde premier que l'autre
106. sans hoir procee et engendre de leur loyal
107. mariage et en ce cas le survivant aura et gaignera
108. de droit et augmentation pour gaing de nopce sur
109. les biens du premier decedde la somme de soixante
110. livres tournois de laquelle some aud cas lesd futeurs
111. conjoints sen font don et donation lun au survivant
112. de lautre. Et a été dict et par expres accorde entre
113. lesd parties que au cas que lesd futeurs conjoints
114. ne se puissent compatir et demeurer en la societie
115. et compagnie desd François Pelleau et sad feme
116. et se veullent separer dicelle..... lesd François
117. Pelleau et sad feme seront tenu de bailher et
118. dellivrer ausdits futeurs conjoints dans six moys
119. apres lad separation leur part et quottite et
120. meubles et acquets sy aulcune en y a la jouissance
121. de tout et chescun les biens dud Golfe et la
122. some de six cens livres tournois de dopt de lad futeur
123. conjoint et pour le surplus dicelluy quest deux
124. centz cinquante livres demeurera entre les mains
125. des Pelleau et sad feme.....
126. rapportant et precomptant ladite some
127. de six centz livres sy tant est que lesdit Golfe
128. layt retenu elle pourra venir a partage et division
129. avecq ces autres frere et seur par esgalle
130. portion..... biens meubles et immeubles qui
131. seront dellaisse par ces pere et mere
renvoi ligne 150 - autant que cet sur sa donne
suite ligne 131 - et aussy
132. tout ce que dessus lesdites parties lont voulu accorde
133. stipule et accepte et pour lentretenement de
134. tout en ont oblige et obligent par ces presentes
135. lune delles a lautre respectivement leurs personnes
136. tous et chescuns leurs biens meubles et immeubles
137. present et advenir quils ont pour ce soubmis
138. aux courtz juridictions et costumes de Monsieur le
139. grand seneschal de Guienne Messieurs les lieutenants
140. et de tous autres..... et juges et par expres
141. a la rigueur des gardes et exécuteurs du (senechal) et courtz
142. establys aux contracts a Bourdeaulx pour
143. et ont renonce a tous.....
144. et remedde aux presentes constitutions et ainsin lont prins
145. et jure garder en entretenir et jamais ny contrer
146. Ce fut fait et passé aud bourg
147. de St Pol dans la maison desd François Pelleau et
148. sad feme en présence de Pierre BRUNETEAU
maitre sirurgien
149. et Pierre DOUX marchand habitant dus St Pol
150. tesmoings a ce appellez et requis.

Questions Réponses

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES



2015/560 ARNAUD/GUIRAUDIE

Ch X en 1788 à Peujard (33) de Louis ARNAUD et de Marie GUIRAUDIE

Réponse : Le 03/05/1788 à Peujard X d'ARNAUD Louis vigneron fs de François et de Catherine LANDREAU et GUIRAUDIE Marie fa de Pierre et de Marie BRUN
Eric DUBOIS AGB

2015/561 ARTIGUE

Ch † de Frédéric ARTIGUE peintre et photographe Il habitait 3 place de la Comédie à Bordeaux (33) en 1883

Réponse : Après recherches il n'a pas été possible de cibler le photographe Frédéric ARTIGUE Rien n'indique qu'il soit † à Bordeaux et les Tables décennales après 1914 ne sont pas accessibles
Alain DUPOUY AGB

2015/563 BARBOT/GUERIN

Ch X à St Sève (33) de BARBOT Bertrand et GUERIN Marie

Réponse : Il n'a pas été trouvé le X concernant BARBOT Bertrand avec GUERIN Marie dans nos relevés de la commune de St Sève (33)
Alain DUPOUY AGB

2015/564 BELLOC

Ch † en 1949 à Cestas (33) de Pierre BELLOC

Réponse : Le 20/08/1949 à Cestas † de Pierre-Auguste BELLOC 32a ° à Bernos (33) le 31/12/1916 mécanicien garagiste fs d'Arnaud † et de Jeanne ARNAUD divorcé d'Yvonne-Laure DUPORAT époux de Marie-Antoinette TOURTES

Françoise CHARBONNIER AGB

2015/565 BERGEZ

Ch † en 1968 à Gradignan (33) de Daniel BERGES

Réponse : donné directement à l'adhérent
Françoise CHARBONNIER AGB

2015/566 PHILIPPEAU/LATERRADE

Ch X en 1898 à Bordeaux (33) de Bernard PHILIPPEAU et de Catherine LATERRADE

Réponse : Le 08/06/1898 à Bordeaux X de Bernard PHILIPPEAU marin ° à Bayon (33) le 18/04/1873 fs de Michel marin et de Jeanne BAUDART et Catherine LATERRADE journalière ° à Taler (40) le 09/04/1877 fa de Cyprien charpentier et de Marguerite MONTAUT
Alain DUPOUY AGB

2015/568 BITOT/LEBELIN de DIONNE

Ch X en 1885 à Bordeaux (33) de Pierre-Marc BITOT et de Marie-Louise LEBELIN de DIONNE

Réponse : Le 22/04/1885 à Bordeaux X de BITOT Pierre-Marc chef de traction des chemins de fer ° à Bordeaux le 29/07/1856 fs de Pierre et d'ORÉ Pauline-Catherine et LEBELIN de DIONNE Marie-Louise ° à Rochefort (17) le 27/06/1859 fa de Alfred-François directeur des constructions navales et de SERGENT Marie-Magdeleine
Alain DUPOUY AGB

2015/570 BOUCHER/MOURSIN

Ch X en 1734 à Bordeaux (33) de François BOUCHER et de Catherine MOURSIN

Réponse : Le 21/06/1734 à Bordeaux X de François BOUCHER chirurgien hab Floirac (33) et Catherine MOURSIN fa de feus Pierre et de Madeleine LECLERC
Alain DUPOUY AGB

2015/572 CHAILLOU/JONQUET

Ch CM en 1730 chez Mtre ROBERT de François CHAILLOU et de Marie JONQUET

Réponse : Le 10/04/1730 CM de François CHAILLOU fs de Michel † et de Jeanne GOMAY et Marie JONQUET fa de Jean et de x LOMBEAU
Claude CHARBONNIER AGB

*Adhérents et extérieurs ont le droit de poser des questions mais tous les lecteurs peuvent participer à l'entraide
Si vous avez étudié ces familles nous vous remercions de nous faire part de vos informations
Rappel : trois questions par bulletin
Celles-ci doivent nous parvenir un mois avant la mise sous presse du prochain bulletin*

2015/573 CHAUVIN/DUPOUY

Ch CM en 1761 à Bordeaux (33) chez Mtre DUPRAT de CHAUVIN Charles et de DUPOUY Marie

Réponse : Le 22/11/1761 CM chez Mtre DUPRAT à Bordeaux de Charles CHAUVIN boulanger ° à St Martin de Coux (17) fs de feus Jean et de Marie GUERRY et Marie DUPOUY ° à St Maixant (33) fa de feus Etienne et de Jeanne HARBERAS Le X a été célébré le 09/01/1762 à Saint-Maixant.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/574 CHRETIEN/DUBOIS

Ch CM en 1658 chez Mtre COIFFARD à St Sulpice (33) de CHRETIEN Mathurin et de DUBOIS Jeanne.

Réponse : donné à l'adhérent
Eric DUBOIS AGB

2015/575 CINEMA

Ch tous les noms des salles de cinéma existant à Bordeaux avant 1939

Réponse : Le Français, l'Olympia, le Fémina, l'Apollo, le Rex, le Capitole, l'Intendance, le ciné Petite Gironde, le Gallia, le Florida, le Tivoli, le Luxor, le Comeac, l'Etoile-Palace, le Marivaux, l'Eden, le Moderne, le Capucins, le Midi, le Nansouty, le St-Genes, l'Eldorado, le Servandoni, le Wilson, le Vox, le Fantasio, l'Odéon, le Variété sont des salles de cinéma existant dans divers quartiers de Bordeaux avant 1939.

Alain DUPOUY AGB

2015/576 CORDES/FAURIE

Ch X en 1714 à Bordeaux (33) de CORDES Jean et de FAURIE Catherine.

Réponse : Le 04/09/1714 à Bordeaux prsse St Rémy X de Jean CORDES vigneron hab Blanquefort (33) et Catherine FAURIE hab Bordeaux.

Alain DUPOUY AGB

2015/577 CORDES/GIRAUT

Ch X en 1745 à Bordeaux (33) de CORDES Jacques et de GIRAUT Marie.

Réponse : Le 04/05/1745 à Bordeaux X de Jacques CORDES vigneron fs de François † et de Marie MICOULAU et Marie GIRAUT fa de Jean † et de Marie MONTEIL.

Alain DUPOUY AGB

2015/578 COURGET/BIARNES

Ch X en 1912 à Saint-Médard-en-Jalles (33) de Pierre COURGET et de Jeanne-Marguerite BIARNES.

Réponse : Le 11/06/1912 à St Médard en Jalles (33) X de Pierre COURGET ° le 12/04/1887 à Izon (33) chauffeur fs de François cultivateur et de Pétronille BOUCHE et Jeanne-Marguerite BIARNES ° le 19/02/1892 à Bordeaux (33) tailleuse fa de Pierre † à St Laurent du Médoc (33) le 03/03/1904 et de Marguerite BOISSEAU tailleuse 42a

Alain DUPOUY AGB

2015/579 COUSAUD/BERNADEAU

Ch CM en 1721 chez Mtre ROBERT de François COUSAUD et de Marie BERNADEAU.

Réponse : Le 02/12/1721 CM de François COUSAUD vigneron hab Comps fs de Jean † et de Peronne EYTR... et Marie BERNADEAU fa de Jacques et de † Marie DULON.
Claude CHARBONNIER AGB

2015/580 DANET

Ch † en 1724 à Lanton (33) de Pierre DANÉY.

Réponse : Le 25/03/1724 à Lanton de Pierre DANÉY laboureur 38a.

Françoise CHARBONNIER AGB

2015/581 DAUVERT

Ch ° le 04/05/1895 à Bordeaux (33) de Marcel DAUVERT

Réponse : Les archives municipales de Bordeaux ont numérisé et mis en ligne les actes de ° de plus de 100a à partir de 1793 ont peut consulter l'acte page 99/301 des registres 3ème section pour l'année 1895.

Philippe SAVIGNAC AGB

2015/582 DUBOIS/FEURT

Ch CM en 1685 chez Mtre DUSSAUD à Saint-Loubès (33) de DUBOUR Bernard et de FEURT Catherine.

Réponse : Le 12/03/1685 chez Mtre DUSSAUD à Saint-Loubès CM de Bernard DUBOUR march drapier fs de François et de Catherine BAUFIS et Catherine FURT fa de Jacques et de Marguerite MARFIER (?).

Claude CHARBONNIER AGB

2015/583 DUCONGÉ

Ch des informations sur l'origine de DUCONGÉ Pierre parti à Saint-Domingue depuis le port de Bordeaux.

Réponse : Sur le site des Archives départementales de la Gironde à la rubrique « Amirauté de Guyenne » les certificats d'identité et de catholicité dont celui daté du 10/02/1744 de Pierre DUCONGÉ 21a ° à Bordeaux partant pour Saint-Domingue pour affaires. Ce certificat se trouve à la page 2/194 de la cote 6B 50.

Philippe SAVIGNAC AGB

2015/584 FAILE

Ch dossier d'abandon de Françoise FAILE ° en 02/1837 à Bordeaux (33) déposé à l'hospice de Bordeaux.

Réponse : Françoise FAÏLE a été déposée à l'hospice le 09/02/1837 âgée de 5 jours. Elle s'est mariée à 18a le 16/02/1855 à La Couronne (16) avec Jacques TAPON 32a cultivateur.

Claude CHARBONNIER AGB

Rencontres généalogiques

et transfrontalières

Bayonne

8 octobre 2016

*Avec l'association Antzinako
de Pampelune*

2015/585 FERBOS/RIVIERE

Ch CM chez Mtre PUZOS en 1717 de Pierre FERBOS et de Catherine RIVIERE mariés à Roaillan le 27/11/1717.

Réponse : La recherche du CM de Pierre FERBOS et de Catherine RIVIERE en 1717 dans la cote 3E 10318 il y a un répertoire où est mentionné le CM. Malheureusement le contrat fait partie de la liste de la liasse non reliée dont les actes ont disparu.

Eric DUBOIS AGB

2015/586 FERBOS/VIRGOS

Ch CM chez Mtre PUZOS le 07/08/1688 d'Ambroise ERBOS et de Jeanne VIRGOS mariés à Roaillan le 22/11/1689.

Réponse : Réponse donné directement à l'adhérent.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/587 FORT/LAMBERT

Ch X en 1758 à Lège (33) de Etienne FORT et de Jeanne LAMBERT.

Réponse : Le 23/05/1758 à Lège X de Etienne FORT matelot natif de Lège fs de Arnaud † et de Marie MOINES et Jeanne LAMBERT native de Mérignac (33) fa de Jacques marchand et de (non nommée).

Claude CHARBONNIER AGB

2015/588 GARREAU

Ch † en 1901 à Bordeaux (33) de Louise GARREAU.

Réponse : Le 13/02/1901 à Bordeaux † de Louise GARREAU 37a ° à Poitiers (86) épse de Henri QUILLET fa de Joseph Marcel † et de Marie-Louise RAGEAU.

Alain DUPOUY AGB

2015/589 GEAY/CHAUVIN

Ch CM le 22/08/1740 chez Mtre NOUHET de GEAY Pierre et de CHAUVIN Marie.

Réponse : Il n'a pas été trouvé de CM Pierre GEAY et de Marie CHAUVIN.

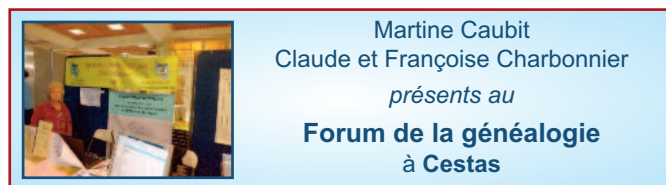
Claude CHARBONNIER AGB

2015/591 GRELLIER/LAFON

Ch CM entre 1738 et 1742 chez Mtre NOUHET de GRELLIER Jean et LAFON Jeanne.

Réponse : Il n'a pas été trouvé de CM de Jean GRELLIER et de Jeanne LAFON.

Claude CHARBONNIER AGB



2015/592 GUILLEMOTONIA

Ch † le 07/12/1879 à Bordeaux (33) de Marie GUILLEMOTONIA.

Réponse : Le 07/02/1879 à Bordeaux † de Marie GUILLEMOTONIA 34a ° à Léon (40) cuisinière épse de Jacques JAUDOU fa de Pierre † et de Jeanne PEYRES.

Alain DUPOUY AGB

2015/593 HERIT/MALETE

Ch CM entre 1717 et 1742 chez M^e NOUHET de Pierre HERIT et de Jeanne MALTETE.

Réponse : Il n'a pas été trouvé de CM de Pierre HERIT et de Jeanne MALTETE.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/594 JAUDOU/CASTEROT

Ch X en 1880 à Bordeaux (33) de Jacques JAUDOU et de Marie CASTEROT.

Réponse : Le 07/05/1880 à Bordeaux X de Jacques JAUDOU sergent de ville ° à Momas (64) le 30/05/1839 fs de Jean labour et de Françoise CAZALET ménagère et Marie CASTEROT cuisinière ° à Sévignacq (64) le 25/09/1853 fa de Jean et de St VINCENT Philippe.

Alain DUPOUY AGB

2015/595 JAUDOU/GUILLEMOTONIA

Ch X en 1876 à Bordeaux (33) de Jacques JAUDOU et de Marie GUILLEMOTONIA.

Réponse : Le 01/06/1876 à Bordeaux X de Jacques JAUDOU sergent de ville ° à Momas (64) le 30/05/1839 fs de Jean labour et de Françoise CAZALET ménagère et Marie GUILLEMOTONIA cuisinière ° à Léon (40) le 23/10/1844 fa de Pierre labour et de Jeanne PEYRES ménagère.

Alain DUPOUY AGB

2015/596 LAMBERT

Ch † en 1824 à Bordeaux (33) de Bernard LAMBERT.

Réponse : Le 21/07/1824 à Bordeaux † de Bernard LAMBERT 52a vigneron ° à Bouliac (33) vf de Marie BOSOLEIL

Alain DUPOUY AGB

2015/597 LAMBERT

Ch ° en 1770 à Bouliac (33) de Bernard LAMBERT.

Réponse : Le 21/01/1770 à Bouliac ° de Bernard LAMBERT fs de Louis et de Marie GREGOIRE.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/599 LOQUIER

Ch ° en 1848 à Samonac (33) de LOQUIER Joseph.

Réponse : Le 01/02/1848 à Samonac ° de Joseph LOQUIER fs de Germain menuisier 36a et de Marie ROUSSEAU 28a.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/600 LOQUIER

Ch † en 1846 à Samonac (33) de Raymond LOQUIER.

Réponse : Le 22/05/1846 à Samonac † de Raymond LOQUIER 92a époux de MANSEAU Marie T/ Pierre-Germain LOQUIER 34a fs.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/601 LOQUIER/MANSEAU

Ch X en 1786 à Tauriac (33) de Pierre LOQUIER et de Marie MANSEAU.

Réponse : donnée directement à l'ADH.

Eric DUBOIS AGB

2015/602 LOQUIER/ROUSSEAU

Ch ° en 1838 à Samonac (33) de Pierre LOQUIER et de Marie ROUSSEAU.

Réponse : Le 19/04/1838 à Samonac X de Pierre LOQUIER menuisier ° à Bordeaux (33) le 04/06/1812 fs de Raymond propriétaire et de dame Marie MANCEAU et Marie ROUSSEAU ° à Aubie (33) le 02/02/1820 fs de Jean cultiv et de Catherine ARNAUD † le 23/08/1834 à Salignac (33).

Eric DUBOIS AGB

2015/603 MAJORBANQC

Ch † en 1809 à Bordeaux (33) de Joseph MAJORBANQC

Réponse : Le 06/02/1809 à Bordeaux † de Joseph MAJORBANQC 21a fusieur au 25° régiment de Dragon natif de l'Hérault.

Alain DUPOUY AGB

2015/604 MANEY

Ch † en 1780 à Lège (33) de Marie MANEY.

Réponse : Réponse donnée directement à l'ADH.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/606 MERCIER

Ch † avant 1809 à Bordeaux (33) de François MERCIER époux de COLAS Marie fs de François et de Renée MOREAU

Réponse : Il n'a pas été trouvé le † de François MERCIER sur Bordeaux.

Alain DUPOUY AGB

2015/607 MESTEYREAU/DANEY

Ch X en 1723 à Lanton (33) de Guillaume MESTEYREAU et de Bernardine DANAY.

Réponse : Le 23/11/1723 à Lanton X de Guillaume MESTEYREAU matelot 28a et Bernardine DANAY 20a fille de labeur.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/608 MANSEAU

Ch † en 1854 à Samonac (33) de Marie MEUSEAU.

Réponse : Le 19/05/1854 à Samonac † de Marie MANSEAU 87a vve de LOQUIER Raymond T/ Pierre LOQUIER menuisier 42a fs.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/609 MONIER

Ch ° en 1882 à Lesparre (33) de Fernand MONIER.

Réponse : Il a été trouvé un acte de ° de Gustave MONIER ° le 12/11/1882 à Lesparre fs de Louis maréchal 30a et de Marie CENAT 20a X des parents le 24/11/1881 à Lesparre.

Philippe SAVIGNAC AGB

2015/610 MOURSIN/MILLIOT

Ch X vers 1715 à Bordeaux (33) de Pierre MOURSIN-LAJOIE et de Madeleine MILLIOT-FILLIOL.

Réponse : Il n'a pas été trouvé l'acte de X de Pierre MOURSIN avec Madeleine MILLIOT.

Alain DUPOUY AGB

2015/613 PATOU/ROUSSEAU

Ch recensement année 1861 à Bordeaux (33) au 2 rue de La Tour de Pierre PATOU et de ROUSSEAU Julie.

Réponse : Il n'a été trouvé aucun renseignement concernant Pierre PATOU et de ROUSSEAU Julie.

Alain DUPOUY AGB

2015/614 PATOU/ROUSSEAU

Ch X en 1852 à Bordeaux (33) de Pierre PATOU et de Julie ROUSSEAU.

Réponse : Le 12/02/1852 à Bordeaux X de Pierre PATOU ° à Linxe (40) le 05/04/1822 hab Libourne (33) fs de Dominique et de Marguerite DORMAZIEU et Julie ROUSSEAU ° à Ge... (56) le 14/05/1824 fa de Pierre chapelier et de Marie LAVILE.

Alain DUPOUY AGB

2015/615 PHILIPPEAU/LATERRADE

Ch X en 1898 à Bordeaux (33) de Bernard PHILIPPEAU et de Catherine LATERRADE.

Réponse : Le 08/06/1898 à Bordeaux X de Bernard PHILIPPEAU marin ° à Bayon (33) le 18/04/1873 fs de Michel marin et de Jeanne BAUDART et Catherine LATERRADE journalière ° à Taller (40) le 09/04/1877 fa de Cyprien charpentier et de Marguerite MONTAUT.

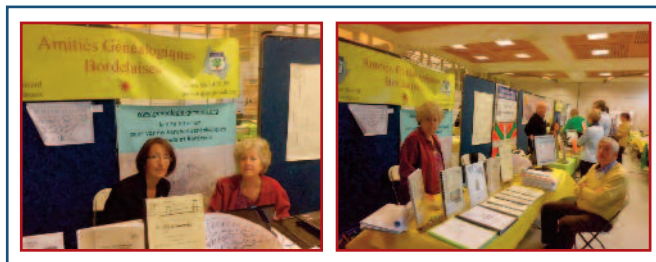
Alain DUPOUY AGB

2015/617 POISSON/ESPIAU

Ch X en 1840 à Bordeaux (33) de Pierre POISSON et de Catherine ESPIAU.

Réponse : Le X de Pierre POISSON et de Catherine ESPIAU est consultable sur le site des Archives Municipales de Bordeaux en date du 21/03/1840 2° section acte n° 130 page 51/193.

Alain DUPOUY AGB

**2015/618 PONT/TILLOBES**

Ch X en 1872 à Bordeaux (33) de PONT Joseph et de TILLOBES Jeanne.

Réponse : Le 26/09/1872 à Bordeaux X de Joseph PONT ° à Bonnac (09) le 19/03/1829 fs de feus François et de Geneviève BARON et Pauline Luc TILLOBES lingère ° à Arras-en-Lavedan (65) le 08/11/1839 fa de feus Luc et de Louise BOIRIVIA.

Alain DUPOUY AGB

2015/620 RAYNAL

Ch ° en 1872 à Bordeaux (33) de RAYNAL Pierre.

Réponse : Le 04/10/1872 à Bordeaux ° de Pierre RAYNAL fs de François 32a et de Jeanne GERMAIN 30a ménagère

Alain DUPOUY AGB

2015/621 RAYNAL/ETELAIN

Ch X en 1898 à Bordeaux (33) de Georges RAYNAL et d'Eugénie ETELAIN.

Réponse : Le 09/07/1898 à Bordeaux X de Georges RAYNAL boulanger ° à Bordeaux le 02/10/81872 fs de François † et de Jeanne GERMAIN et d'Eugénie ETELAIN ° à Villenave-d'Ornon (33) le 30/12/1879 fa de Marcel † et de Jeanne MANSSINQUAL.

Philippe SAVIGNAC AGB

2015/623 ROCHE/LAGERE

Ch X en 1930 à Bordeaux (33) d'Albert-Aimé ROCHE et de Georgette LAGERE.

Réponse : Le 29/11/1930 à Bordeaux X d'Albert-Aimé ° le 28/04/1908 à Mallemort (13) gardien de la paix à Bordeaux fs de Louis-André brigadier de gendarmerie et de CHAPEL Marie-Eulalie hab à Nîmes (30) et LAGERE Georgette employé de bureau ° le 26/01/1909 à Bordeaux sans nouvelles de ses parents depuis plus de 8a.

Claude CHARBONNIER AGB

2015/624 ROUSSEAU/ARNAUD

Ch X en 1819 à Aubie-Espessas (33) de Jean ROUSSEAU et de Catherine ARNAUD.

Réponse : Le 08/01/1819 à Aubie-Espessas X de Jean ROUSSEAU cultiv ° à Salignac (33) le 10 nivose an 8 fs de Jean cultiv et de Marie MONTANGON et Catherine ARNAUD ° à Peujard (33) le 20 floréal an 7 fa de Louis cultiv et de Marie GUIRAUDIE † à Peujard le 02/06/1809

Eric DUBOIS AGB

2015/625 TOURNIER

Ch ° en 1776 à Pessac (33) de Martin TOURNIER.

Réponse : Il n'a pas été trouvé la ° de Martin TOURNIER sur Pessac.

Alain DUPOUY AGB

2015/626 VACHERIE

Ch ° en 1847 à Libourne (33) d'Antoine VACHERIE.

Réponse : Le 31/10/1847 à Libourne ° d'Antoine VACHERIE fs de Jean tailleur de pierre 32a et de Jeanne ELIAS 29a.

Françoise CHARBONNIER AGB

2015/627 VERDOY/SABOURIN

Ch CM en 1734 chez Mtre BERNARD de Alexis VERDOY et de Marie SABOURIN.

Réponse : Le 27/12/1734 CM de Alexis VERDOY vigneron hab Bourg fs de Louis † vigneron et de Marguerite ANDUTEAU et Marie SABOURIN fa de Michel vigneron et de Anne PAGE.

2015/562 BARATEAU

Ch † après 1805 à Comps (33) de Marie BARATEAU.

2015/567 BERTHAU

Ch † entre 1826 et 1868 de Marie BERTHAU ° en 1768 à Bourg (33) X en 1791 à Bourg.

2015/569 BOLENDER/POISSON

Ch X le 23/06/1860 à Bordeaux (33) de Jean BOLLENDER et de Marie POISSON.

2015/571 CHAILLOU

Ch † après 1850 à Comps (33) ou Bayon (33) de Arnaud CHAILLOU.

2015/590 GIRARDEAU/MUSSET

Ch X vers 1730/1750 à Camps (33) de GIRARDEAU Antoine et de MUSSET Jeanne.

2015/598 LIZEAU

Ch ° en 1763 à Coutras (33) de LIZEAU Pierre fs de Bertrand et de GUIONNET Catherine.

2015/605 MARTIN

Ch recensements à St Médard en Jalles (33) années 1936 1946 1954 place de la Mairie Famille MARTIN.

2015/611 MOUYNAN/GALLETEAU

Ch X vers 1750/1760 à Abzac (33) de MOUYNAN Jean et de GAILLETEAU Jeanne.

2015/612 OBYRNE

Ch ascendance de Marie OBYRNE épouse de John BURKE Est elle parente avec David OBYRNE venu d'Irlande pour se fixer à Bordeaux (33).

2015/616 PINSON

Ch recensements à St Médard en Jalles (33) années 1936 1946 1954 place de la Mairie Famille PINSON.

2015/619 RANCILLAC

Ch recensements à St Médard en Jalles (33) années 1936 1946 1954 place de la Mairie Famille RANCILLAC.

2015/622 RICHARD

Ch † entre 1923/1925 à Bordeaux (33) de Ludovic-Gabriel-Anselme RICHARD.

2015/628 VIAUD

Ch † entre 1826 et 1864 de Jacques VIAUD ° en 1765 à Comps (33) X en



Réponses aux questions parues dans les bulletins précédents

2015/487 CHAILLOU

Réponse : Il n'a pas été trouvé l'acte de décès d'Arnaud CHAILLOU. Recherches effectuées de 1805 à 1850 sur les communes de Comps (33) et de Bayon (33).

Claude CHARBONNIER AGB

2015/511 FERCHAUD

Réponse : Il n'a pas été trouvé l'acte de décès de Pétro-nille FERCHAUD sur la commune de Comps (33).

Claude CHARBONNIER AGB

2015/521 GUIRAUD

Réponse : Il a été trouvé la naissance de Jean GUIRAUD à Gauriac (33). Acte envoyé directement à l'adhérent.
Claude CHARBONNIER AGB

2015/535 LEBORGNE

Réponse : Il n'a pas été trouvé le testament de Guillaume LEBOURGNE sur Bordeaux (33). Recherches effectuées de 1820 à 1830 sur les tables de testaments. Ce patronyme n'apparaît pas.

Philippe SAVIGNAC AGB

24 - **Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord** (n° 114)
Le majoral du félibrige Fournier
(1900 † 1979)

31 - **Entraide généalogique** (N° 71)
L'Hôtel de Lassus-Nestier à Luchon

37 - **Touraine Généalogie** (n° 103)
Ascendance tourangelle de la famille Meunier (chocolat)

47 - **Cercle généalogique historique du Lot-et-Garonne** (n° 122)
Les années 1789 à 1791 en Lot-et-Garonne

50 - **Le Colporteur** (n° 91)
Mariages à Le Luot (50)
De 1694 à 1792

64 - **Généalogie et histoire des familles** (n° 89)
Les maisons d'Arancou

64 - **Généalogies des Pyrénées-Atlantiques** (n° 111)
Caroline de Saint-Cricq (1810 † 1872)
premier amour de Frantz Litz



Nous avons lu pour vous en cette fin 2015

77 - **Généalogies briardes** (n° 102)
Les soldats du monument aux morts de Chelles (1^{re} partie)

78 - **Généalogies en Yvelines** (n° 112)
Décès à Versailles en 1712 de Louis de Pardaillan Gondrin

85 - **La Bouillaie des Ancêtres** (n° 139)
Le destin des familles Thomas et Ragon à Oradour-sur-Glane

95 - **Stemma** (n° 147)
Natifs du Val-d'Oise mariés et décédés en Seine-Saint-Denis

99 - **La France généalogique** (n° 273)
Les ancêtres d'Edith Piaf (1915 † 1963)

99 - **Généalogie Magazine** (n°s 350 et 351)
Sites des recherches à l'étranger

99 - **Mémoires de la Société généalogique canadienne-française** (n° 285)
Les Canadiens mariés à Rochefort (17)

Nos archives sont consultables au siège des A.G.B. les mardis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h



Cité mondiale du vin

MARS 2016

Assemblée générale des A.G.B.

Hôtel Mercure - Cité mondiale du vin
Bordeaux
10 heures

A l'issue de nos travaux

M. Franck LAFOSSAS

nous proposera un exposé sur

La Justice à Bordeaux du Moyen Age au XX^e siècle

Généatique 2016

Le meilleur pour votre généalogie

Saisie de la généalogie :

- Interface graphique et conviviale
- Accès rapide aux fonctions essentielles
- Données complémentaires (contrat de mariage, divorce, résidence...)
- Portraits des personnes et actes numérisés
- Outil de capture et de retouche d'images **2016**
- Témoins, sources, notes
- Recherche rapide
- Historique des saisies et modifications
- Rédaction de notices sur les patronymes, les lieux et les métiers **2016**
- Extraction / fusion de généalogies
- Accès rapide aux archives départementales

Documents généalogiques :

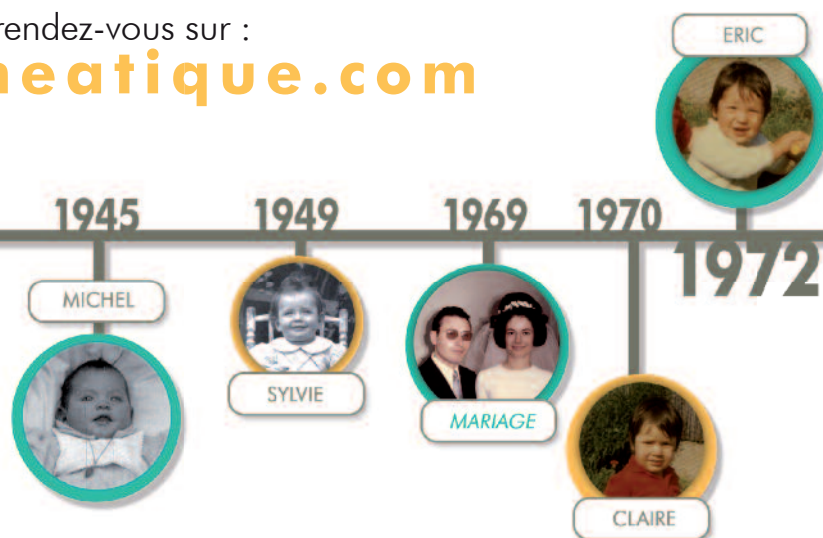
- Plus d'une centaine de modèles d'arbres
- Arbres et frises chronologiques **2016**
- Listes ascendantes, descendantes et multicritères
- Mise en valeur des personnes sur critères
- Statistiques et cartographie détaillées
- Fiches individuelles et livres de famille **2016**
- Ajout de photos dans tous les documents
- Recherche de liens de parenté

Echange - Partage :

- Import et export Gedcom
- Site d'échanges « Geneatique.net »
- Utilisation de Généatique sur clé USB
- Création d'un Cd-Rom de votre généalogie
- Impression d'arbres grands formats

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.geneatique.com



~~139,95 €~~

95 €

OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENT

En tant qu'adhérent, votre association vous permet d'acquérir Généatique 2016 Prestige en coffret à un prix préférentiel. Rendez-vous sur :

www.geneatique.com/asso

et introduisez le code de remise suivant

REDUCASSOGENEA

(Vous utilisez déjà une ancienne édition de Généatique Prestige ?
Bénéficiez d'une réduction supplémentaire, plus d'informations sur le site)

